

■ Mouvement des Entreprises de France

RAPPORT

DE GESTION



20

17

SOMMAIRE

2017



04

PRÉSENTATION DES COMPTES

05

PRÉSENTATION
DU COMPTE DE RÉSULTAT

- Résultat
- Recettes
- Dépenses

10

PRÉSENTATION DU BILAN

13

RESSOURCES HUMAINES

14

ANNEXES

2017

ÉDITO

Le Medef et les entreprises se sont mobilisés en 2017 dans le cadre de l'élection présidentielle et de l'installation du nouveau gouvernement, pour peser dans le débat et faire valoir leurs idées dans la voie des réformes.

Aussi, l'opération exceptionnelle « Le Vrai Débat », initiée en 2016, s'est poursuivie au 1^{er} semestre 2017. Le livre *Le Vrai Débat*, le site internet et le tome 2 du Livre Bleu sur les réformes à mener ont nourri les débats des Matinales entreprises et politiques et des nombreuses réunions organisées sur le territoire. Comme chaque année, des événements de grande ampleur ont permis d'imposer la marque Medef. L'Université d'été et l'Université du numérique ont rassemblé encore une fois plusieurs milliers de participants et de chefs d'entreprises, ainsi que des acteurs incontournables de la société civile et du monde politique sur les thématiques essentielles pour les entreprises.

Et à l'étranger, dans le cadre des opérations « Mondialisation », des événements et des déplacements ont été réalisés pour la promotion des entreprises françaises à l'étranger permettant notamment d'échanger sur les bonnes pratiques business ou lors du CES de Las Vegas, pour soutenir les start-up françaises.

En 2017, le Medef a lancé, en collaboration avec les représentants des institutions financières, Medef Accélérateur d'Investissement (MAI) afin de rapprocher les PME des financements les plus adaptés à leurs besoins de croissance. Cette plateforme est une véritable innovation sur l'approche du Medef en visant directement les petites et moyennes entreprises solvables pour les aider à trouver un financement de longue durée auprès de fonds d'investissement.

Par ailleurs, en 2017, la mission « Digital Disruption Lab » s'est inscrite dans le cadre de l'engagement du Medef en faveur de la transformation du numérique de l'économie française en innovant par une initiative consistant à accompagner directement des entreprises traditionnelles dans leur disruption numérique.

Le Medef a continué d'investir en 2017 pour développer et professionnaliser son animation pour ses adhérents. Des projets ont été préparés, développés et mis en place sur les trois métiers du monde patronal :

- dans les métiers de l'influence avec Cap prudhomme et l'Observatoire de la fiscalité ;
- dans les métiers du service aux adhérents et aux entreprises avec Pimsa et Academy By Medef ;
- dans les métiers de la prospection et de la fidélisation avec les clubs Vip et le programme Proscenium.

L'achèvement de la mission « Cap vers l'Excellence », initiée en 2016, a été marquée par l'édition des guides de gouvernance pour tous les adhérents et d'une analyse du benchmark européen.

En interne, une démarche d'optimisation des process et du contrôle de gestion a été lancée avec le logiciel Krystal, et le Medef a poursuivi sa démarche de limitation des coûts de fonctionnement courant.

En conclusion, le Medef termine son exercice budgétaire avec un résultat courant positif de 930 K€ et un résultat général légèrement déficitaire en raison de la fin de l'opération exceptionnelle « Le Vrai Débat » sur la base d'un budget particulier voté par le Conseil exécutif.

GEOFFROY ROUX DE BÉZIEUX
Vice-président délégué, trésorier du Medef

Présentation des comptes

La comptabilité du Medef est établie selon les principes de la comptabilité d'engagement - comme pour les sociétés commerciales - en application des règles du Nouveau plan comptable.

La comptabilité analytique, couplée à la comptabilité générale, permet d'analyser les dépenses par ligne budgétaire et par action.

Le suivi précis des dépenses (liées aux programmes et opérations organisés par le Medef) permet d'établir de façon rigoureuse les états annuels de justification de celles-ci. Ils sont communiqués aux parties concernées.

Le contrôle de la comptabilité est réalisé depuis 1996 par un auditeur financier extérieur, conformément aux dispositions du règlement intérieur. Cet audit contractuel a pris la forme d'un audit légal suite à la désignation d'un commissaire aux comptes par l'Assemblée générale du 19 juin 2007, puis au renouvellement de son mandat par l'Assemblée générale du 16 avril 2013.

La mission du commissaire aux comptes consiste à s'assurer de la correcte application des règles et principes comptables français, de la régularité et de la sincérité des comptes annuels qui donnent une image fidèle des opérations de l'exercice écoulé, et, enfin, de la situation financière et du patrimoine du Medef au 31 décembre de l'année.

Le contrôle de gestion s'appuie sur un processus budgétaire rigoureux : les résultats sont analysés par direction et par opération chaque trimestre. Le budget annuel est préparé par le Comité financier avant d'être approuvé par le Conseil exécutif.

Le Medef a poursuivi sa démarche d'amélioration continue des processus comptables, financiers et de fonctionnement afin de se rapprocher des standards des entreprises, dans une optique de réduction des facteurs de risque.

Conformément à la loi du 20 août 2008, codifiée à l'article L. 2135-2 du Code du travail, le Medef, association d'employeurs régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, publie en annexe à ses comptes, les comptes annuels des entités appartenant à son périmètre d'ensemble, notamment ceux de la société ETP (Éditions et services techniques professionnels) et de la SCI 55.

La société ETP, créée en 1957, porte les activités commerciales qui ne rentrent pas dans l'objet de l'association Medef (sponsoring de l'Université d'été, Académie Medef, etc.) afin qu'aucune de ces activités soumises à l'impôt sur les sociétés ne soit exercée au sein du Medef, association loi 1901 non fiscalisée.

La SCI 55 créée courant 2015 entre ETP et le Medef, permet la gestion du patrimoine immobilier du Medef, ce dernier ayant procédé à l'apport de son immeuble Bosquet.

L'association Medef Accélérateur d'Investissement, créée courant 2017 entre ETP et le Medef, vise à accélérer les investissements de développement, notamment la recherche-développement, la transformation numérique, la création de produits et de sites, la croissance externe, l'internationalisation des petites et moyennes entreprises (PME) françaises en leur donnant un accès plus important à des financements de marché, en complément de l'offre bancaire.

Par ailleurs, les structures qui n'entrent pas dans le périmètre du Medef tel que défini par l'article L. 2135-2 du Code du travail font l'objet d'une information détaillée en annexe de ce rapport de gestion (cf. Annexes).

Conformément aux statuts du Medef, le Comité financier examine les comptes de l'année écoulée et prépare le rapport financier qui est soumis par le Vice-président trésorier au Conseil exécutif pour approbation, préalablement au rapport du commissaire aux comptes.

Le vice-président délégué, trésorier présente ce rapport financier à l'Assemblée générale.

Le Medef publie en annexe le rapport du commissaire aux comptes pour l'année 2017 (cf. Annexes).

Présentation du compte de résultat

Le compte de résultat présenté ci-après et en annexe de façon synthétique, est bâti conformément à la démarche budgétaire du Medef : comptabilité analytique couplée à la comptabilité générale. Les comptes individuels au format PCG (Plan comptable général) figurent également en Annexes.

Résultat

RÉSULTAT (en millions d'euros)	2017	2016
Résultat courant	0,93	0,45
Résultat exceptionnel	(0,62)	0,74
Opération "Le Vrai Débat"	(0,46)	(1,87)
RÉSULTAT GÉNÉRAL	(0,15)	(0,68)

Le résultat courant 2017 est excédentaire et le résultat général déficitaire. Le résultat exceptionnel concerne des charges non récurrentes. Le Medef est une association loi 1901 sans but lucratif. Le résultat est affecté en report à nouveau sur l'exercice suivant.

Recettes

RECETTES (en millions d'euros)	2017	2016
COTISATIONS	24,79	24,30
Fédérations professionnelles	22,28	21,86
MEDEF Territoriaux	2,15	2,08
Associés et partenaires et autres	0,36	0,36
PRODUITS RÉGIS PAR DES CONVENTIONS OU PAR UN ACCORD NATIONAL ET PRODUITS D'ORGANISMES À GESTION PARITAIRE	17,77	15,68
Conception, gestion, animation et évaluation des politiques menées avec les partenaires sociaux (AGFPN)	13,53	11,31
Préciput logement	0,96	0,97
Formations AT/MP	1,21	1,31
Organismes sociaux et autres	2,07	2,09
AUTRES PRODUITS	0,73	0,88
Produits financiers	0,41	0,54
Produits divers	0,32	0,34
TOTAL RECETTES COURANTES	43,29	40,86

COTISATIONS

Les cotisations des adhérents du Medef représentent 57,3 % des ressources totales du Medef en 2017 et progressent de 2 % par rapport à 2016. Elles se répartissent entre les Fédérations professionnelles pour 90 %, les Medef territoriaux pour 8,7 % et les membres partenaires, associés et autres pour 1,3 %.

RÈGLES DE CALCUL

Fédérations professionnelles :

Le calcul des cotisations des Fédérations professionnelles s'effectue sur la base du poids économique représenté par leurs adhérents. Les cotisations des Fédérations ont pour assiette la valeur ajoutée de la profession réalisée sur le territoire français et pondérée par le taux de représentativité de l'organisation professionnelle.

La valeur ajoutée ainsi déterminée permet de calculer le montant de la cotisation. Cette dernière est égale à 1,06/10.000^e de la valeur ajoutée représentée par la Fédération professionnelle.

Conformément à l'article 17 du règlement intérieur du Medef, la cotisation d'une année (n) est assise sur la valeur ajoutée de l'année précédente (n-1) ou de l'année (n-2) ou de l'année (n-3) ou sur la valeur ajoutée moyenne des trois années précédentes (n-1, n-2 et n-3).

La cotisation, estimée sur la base de données provisoires, devient définitive dès la publication des données officielles et donnera lieu, le cas échéant, à une régularisation financière.

Le choix pour l'une des périodes de référence est effectué pour une durée de 5 ans. A l'échéance, chaque Fédération exerce de nouveau son choix pour la période quinquennale suivante. Ce système est devenu effectif pour la première fois lors du calcul des cotisations 2011. Pour les cotisations 2016, les Fédérations concernées ont de nouveau exercé leur choix d'option pour la période à venir.

En 2017, dès la publication des données officielles, les cotisations 2016 ayant un caractère provisoire sont devenues définitives et ont donné lieu à une régularisation financière de 14 K€ dans les comptes 2017.

En 2017, les cotisations calculées sur la valeur ajoutée (n-1) ou sur la valeur ajoutée moyenne des trois années précédentes ont été estimées sur la base de données provisoires dans les comptes 2017 et représentent en valeur un total de 8,7 M€. La régularisation financière au titre de 2017 interviendra dans les cotisations de l'année de la régularisation.

Medef territoriaux :

Les cotisations des organisations territoriales ont pour assiette le nombre de salariés de leur territoire établi sur la base des données Acof au taux de 0,15 € par salarié. La cotisation d'une année (n) est assise sur le nombre de salariés au 31 décembre de l'année (n-2).

La règle de calcul est identique pour les organisations régionales et leur cotisation est diminuée du montant de la cotisation statutaire due au Medef par les organisations territoriales de leur région.

Associés et partenaires :

Les membres associés et partenaires (CJD, EDC,

ASMEP-ETI, UDA, etc.) sont des organisations qui contribuent aux travaux du Medef par leur participation à certaines commissions et études. Ils ne sont pas membres actifs. Les membres associés versent ainsi une cotisation forfaitaire et celle des membres partenaires est déterminée selon les règles de calcul applicables aux Fédérations.

PRODUITS RÉGIS PAR DES CONVENTIONS OU PAR UN ACCORD NATIONAL ET PRODUITS D'ORGANISMES À GESTION PARITAIRE

En tant que partenaire social, le Medef reçoit des subventions permettant le financement d'un certain nombre d'activités paritaires.

CONCEPTION, GESTION, ANIMATION ET EVALUATION DES POLITIQUES MENÉES AVEC LES PARTENAIRES SOCIAUX (AGFPN)

La loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale a prévu la constitution d'un fonds paritaire contribuant au financement des organisations syndicales de salariés et des organisations professionnelles d'employeurs. Ce fonds est géré par l'Association de gestion du fonds paritaire national (AGFPN). En conséquence, depuis le 1^{er} janvier 2015, le dispositif institué par le décret n°96-702 relatif à la gestion paritaire de la formation professionnelle continue, dont l'association Fongefor, a été supprimé.

Le Medef a signé le 29 mai 2015 une convention avec l'AGFPN définissant les conditions et les modalités de répartition et de versement des crédits par l'AGFPN au Medef, conformément aux articles L. 2135-13 et R 2135-14 du code du travail, dans les conditions prévues aux articles R 2135- 27 et suivants du même code.

Le Medef assure au titre de cette convention les négociations, le suivi et la mise en œuvre des accords, la coordination des études et évaluation sur le champ de l'emploi et de la formation et des actions de communication d'intérêt général.

Le Medef a décidé de décliner cette mission au niveau régional par une politique patronale d'emploi et de formation conforme aux orientations nationales professionnelles et interprofessionnelles et conforme aux besoins concrets des entreprises de chaque région. Le Medef, afin d'agir au mieux de l'intérêt des entreprises, a mandaté les Medef Régionaux aux fins de mettre en œuvre la conception, la gestion, l'animation et l'évaluation des politiques menées paritairement en région, en cohérence avec les priorités retenues par le Medef au plan national.

A cet effet, le Medef a signé en 2017 avec les Medef Régionaux un mandat de gestion Emploi-Formation, prévoyant l'affectation de moyens pour la réalisation de ces missions.

L'état justificatif au titre de 2017 est produit à l'AGFPN dans les conditions prévues par la Convention du 29 mai 2015 et fait l'objet d'une attestation par le commissaire aux comptes. Sur la base du justificatif provisoire 2017, le Medef a engagé des dépenses à hauteur de 13,5 M€ au titre des actions éligibles. L'AGFPN a versé en 2017 au Medef des fonds pour un montant de 8,17 M€ au titre de 2017 et 4,48 M€ au titre de 2016. Afin de respecter les règles de 'cut-off', le Medef a d'une part provisionné dans ses comptes 2017 une subvention restant à recevoir de l'AGFPN à hauteur de 4,11 M€ au titre de l'exercice et, d'autre part, enregistré 2,40 M€ en 'Produits constatés d'avance'.

PRÉCIPUT LOGEMENT

Ces produits concernent le financement de la participation du Medef à l'action générale d'Action logement. Ils sont également destinés à l'animation du réseau des mandataires du Medef travaillant dans les structures du logement social.

La réforme d'Action Logement initiée par les partenaires sociaux en avril 2015 a abouti à l'adoption de l'ordonnance n°2016-1408 du 20 octobre 2016. Une nouvelle organisation a ainsi été mise en place et a abouti à la signature d'une nouvelle convention de défraiement le 19 juin 2017 avec Action Logement Groupe et s'est substituée à l'ancienne convention signée entre l'UESL et le Medef en date du 11 mars 2015.

Le montant du défraiement alloué correspond au montant des frais engagés et justifiés par le Medef à hauteur de 852 K€ en 2017 dans le cadre des actions éligibles, dont 135 K€ de défraiement des Medef régionaux pour les actions CIL en région et 14 K€ en remboursement des frais exposés par le Medef pour les actions de formation des administrateurs CIL et de leurs filiales.

L'état justificatif produit par le Medef à l'UESL fait l'objet d'une attestation du commissaire aux comptes.

FORMATIONS AT/MP

La contribution « Formations AT/MP » versée par la Cnam concerne le financement des activités de formation pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (AT/MP). Une convention signée courant 2009 encadre son utilisation. Cette contribution « Formations AT/MP » versée par la Cnam est reversée aux Fédérations et aux Medef territoriaux en remboursement des actions de formation qu'ils ont réalisées dans l'année sous déduction des frais de gestion fixés à 6 %. Ce remboursement intervient dès validation de l'ensemble des dossiers par la Cnam. Le niveau de la contribution dépend du nombre de stagiaires formés dans l'année.

ORGANISMES SOCIAUX ET AUTRES

Comme chaque organisation de salariés et d'employeurs représentative au plan national et interprofessionnel, le Medef reçoit, au titre de la gestion paritaire, des contributions forfaitaires pour la gestion des secrétariats techniques et des actions de formation-information des conseillers.

Les conventions financières signées entre le Medef et chacun des organismes paritaires - tels que l'Acos, la Cnaf, la Cnam, la Cnav, l'Apec et l'Unédic - fixent les modalités de la contribution financière allouée pour le financement des activités concernées.

Cnam, Cnav, Cnaf et Acos

Le Medef a signé une convention financière relative aux actions de formation-information des conseillers avec la Cnam (2009), la Cnaf (2009) et l'Acos (2012) et une convention financière relative au financement du secrétariat technique avec la Cnam (2009), la Cnaf (2009), l'Acos (2012) et la Cnav (2009). Dans le cadre de chacune de ces conventions, le Medef a engagé des dépenses d'un montant supérieur aux contributions reçues ou restant à recevoir au titre des missions concernées par ces conventions qui sont détaillées dans les rapports d'activité correspondants.

Par ailleurs, le Medef a signé en 2012 avec l'Acos et la Cnav, une convention financière relative à la mise à disposition de moyens d'informations aux administrateurs titulaires et suppléants. L'allocation allouée par la Cnav au Medef est reversée aux administrateurs concernés sur la base des justificatifs qu'ils produisent. Celle de l'Acos est forfaitaire et est reversée à chaque administrateur concerné.

Apec

Dans le cadre de la convention signée en 2011 avec l'Apec, le Medef a engagé 197 K€ de dépenses en 2017 au titre des actions prévues par cette convention financière et détaillées dans le rapport d'activité transmis. Au titre de l'année 2017, la contribution de 260 K€ versée par l'Apec au Medef excède les dépenses justifiées. Le Medef a donc remboursé le trop-perçu de 63 K€ à l'Apec début 2018.

Unédic

Dans le cadre de la convention signée en 2009 avec l'Unédic, le Medef a engagé 540 K€ de dépenses en 2017 au titre des actions prévues par cette convention financière et détaillées dans le rapport d'activité transmis. L'Unédic a versé une contribution de 552 K€ au titre de 2017. Le solde financier de 12 K€ a été versé au Medef par l'Unédic début 2018.

Agefiph et Agirc-Arrco

L'Agefiph et l'Agirc-Arrco ne prévoient pas de disposition relative à la justification financière annuelle des dépenses engagées. Cependant, le Medef a souhaité depuis 2009 transmettre à ces organismes le justificatif des dépenses engagées sur l'exercice au titre des dépenses éligibles.

- Agefiph : pour les actions liées à l'Agefiph, le Medef a engagé 133 K€ de dépenses en 2017, excédant la contribution totale de 132,5 K€ versée par l'Agefiph.
- Agirc-Arrco : pour les actions liées à l'Agirc et à l'Arrco, le Medef a engagé 159 K€ de dépenses en 2017, excédant la contribution totale de 142 K€ versée par l'Agirc et l'Arrco.

Autres programmes

En 2017, ce poste concerne une convention pour la prise en charge d'un coordinateur national des observatoires régionaux de la santé au travail, signée en 2003 et renouvelée par tacite reconduction, à hauteur de 60 K€. L'utilisation de ces fonds est justifiée conformément aux dispositions conventionnelles correspondantes.

AUTRES PRODUITS

PRODUITS FINANCIERS

La trésorerie du Medef est placée sur des produits financiers dans le cadre d'une gestion sans risque, conformément aux décisions du Comité financier. L'évolution entre 2016 et 2017 résulte de la variation des taux et du niveau des placements.

Les produits financiers correspondent aux intérêts encaissés et courus au titre de 2017 sur l'ensemble

des valeurs mobilières de placement. La charge d'impôt correspondante a été constatée sur l'ensemble de ces produits.

PRODUITS DIVERS

Ils concernent le remboursement, sur la base des coûts réels, de frais engagés par le Medef pour d'autres associations (affranchissements, téléphone, etc.), ainsi que des frais de gestion courante.

Dépenses

DÉPENSES (en millions d'euros)	2017	2016
Frais de personnel et de fonctionnement	26,82	27,08
Formations AT/MP	1,13	1,20
Cotisations et subventions	2,70	2,45
Actions et opérations (hors opérations spéciales)	9,25	7,98
Opérations spéciales	1,77	0,92
Amortissements et provisions	0,69	0,78
TOTAL DÉPENSES COURANTES	42,36	40,41
Opération "Le Vrai Débat"	0,46	1,87
TOTAL	42,82	42,28

Le contrôle de gestion permet l'analyse des dépenses selon les pôles et les activités du Medef.

87,4 % des dépenses du Medef sont consacrées au financement des **actions** conduites par la présidence, la direction générale et les différentes DGA (direction générale adjointe) : affaires économiques, international et sphère publique, Social, organisation/adhérents/mandats en collaboration avec les directions transverses - Evènements/publications/web, Affaires publiques, Affaires juridiques et Médias/presse.

Les dépenses de **moyens généraux** (électricité, chauffage, entretien, etc.) représentent 7,4 % du total des dépenses du Medef.

Les **opérations spéciales**, notamment Université d'été, Mondialisation, Plan d'Action numérique, Cop 23, réseau territorial, et l'opération exceptionnelle "**Le Vrai Débat**" représentent 5,2 % des dépenses.

FRAIS DE PERSONNEL ET DE FONCTIONNEMENT

En 2017, le Medef a poursuivi la démarche de limitation des coûts de fonctionnement et de maîtrise de la masse salariale (non remplacement systématique des départs, mobilité interne etc.) engagée depuis fin 2013. Les efforts d'économie en 2017 se sont traduits par un niveau de dépenses moindre par rapport à 2016.

L'effectif moyen du Medef en 2017 s'élève à 188,80 : 137,26 cadres, 26,68 « article 36 » et 24,86 non cadres. A cet effectif moyen doivent être ajoutés 5,58 collaborateurs en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation à durée déterminée, sur le dispositif de la formation tout au long de la vie professionnelle.

En 2016, l'effectif moyen s'élevait à 195,69 plus 3,91 collaborateurs en contrat de professionnalisation à durée déterminée, sur le dispositif de la formation tout au long de la vie professionnelle.

Les élus des instances statutaires du Medef (président du Medef, présidents de commission, membres du Conseil exécutif, du bureau, etc.) sont des personnes bénévoles qui ne perçoivent aucune rémunération du Medef.

Les frais de fonctionnement comprennent principalement les dépenses liées au fonctionnement courant des directions et de l'immeuble avenue Bosquet.

FORMATIONS AT/MP

Le Medef reverse aux Medef territoriaux et aux Fédérations les fonds versés par la Cnam au titre des actions de formation pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (AT/MP) réalisées en 2017 conformément aux dispositions de la convention signée courant 2009 entre le Medef et la Cnam (cf. Recettes), minorée d'un forfait de gestion. En raison du décalage dans le temps du contrôle des dossiers opéré par la Cnam, ces versements aux Medef territoriaux et aux Fédérations devraient intervenir en 2018, concomitamment au versement des fonds de la Cnam au Medef.

COTISATIONS ET SUBVENTIONS

Le Medef cotise à plusieurs organismes nationaux (Institut de l'Entreprise, COE Rexecode, etc.), européens et internationaux (BusinessEurope, OIE, BIAC, etc.) dans le cadre de ses missions de promotion des intérêts des entreprises.

Ce poste comprend également les subventions "logistique" des responsables emploi-formation (REF) et des coordinateurs régionaux de la formation professionnelle (CRFP) qui permettent de couvrir leurs frais logistiques. Ces frais sont pris en compte sur présentation de justificatifs et dans la limite d'un plafond fixé par convention avec les Medef régionaux et sont éligibles aux missions paritaires Emploi-Formation.

ACTIONS ET OPÉRATIONS (HORS OPÉRATIONS SPÉCIALES)

Ce poste comprend les dépenses liées à la réalisation des actions conduites par le Medef, notamment les colloques professionnels et guides pratiques, ainsi que les actions éligibles aux fonds paritaires (Emploi-formation, logement, etc.).

OPÉRATIONS SPÉCIALES

Ce poste comprend notamment l'Université d'été, les actions Mondialisation, les débats des Matinales entreprises & politiques, le Plan d'Action numérique, l'animation du Réseau territorial et le déploiement de l'offre de services, etc.

AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire conformément aux règles comptables et aux décisions prises par le Medef.

Les provisions comprennent les dotations aux provisions à caractère social (congrés payés et médailles du travail). Pour mémoire, conformément à la décision du Comité financier, le Medef a externalisé depuis 2013 ses engagements en matière d'indemnité de fin de carrière de ses salariés (IFC) sur un fonds Cardif en euros chez BNP Paribas. Au 31 décembre 2017, les fonds externalisés de 0,8 M€ représentent plus de 90 % des engagements IFC valorisés au taux moyen de rendement net du fonds sur les 5 dernières années de 3,12 %. Selon BNP Paribas, un montant externalisé - représentant au moins 80 % des engagements IFC - permet d'envisager sereinement que le contrat ne sera pas sur-provisionné par rapport à l'engagement.

OPÉRATION "LE VRAI DÉBAT"

Cette opération "Le Vrai Débat" initiée en 2016 s'est poursuivie au 1^{er} semestre 2017. Le livre "Le Vrai Débat", le site internet et le tome 2 du Livre Bleu sur les réformes à mener ont nourri les débats des Matinales entreprises et politiques et des nombreuses réunions organisées sur le territoire.

Présentation du bilan

Le bilan présenté ci-après figure en annexes sous forme synthétique.

Actif

ACTIF (en millions d'euros)	2017	2016
IMMOBILISATIONS	67,23	67,20
Agencements et installations	1,63	1,71
Informatique	0,46	0,47
Autres immobilisations corporelles	2,20	2,12
Immobilisations financières	62,94	62,90
CRÉANCES	10,90	10,90
Cotisations à recevoir	1,17	2,23
Produits régis par des conventions ou par un accord national et produits d'organismes à gestion paritaire	5,35	5,78
Divers	4,38	2,89
VALEURS MOBILIÈRES ET BANQUES	27,62	29,19
Valeurs mobilières	27,49	29,02
Banques	0,13	0,17
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	1,28	1,33
TOTAL ACTIF	107,03	108,62

IMMOBILISATIONS

IMMEUBLE BOSQUET, AGENCEMENTS ET INSTALLATIONS, INFORMATIQUE ET AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En 2017, les acquisitions d'immobilisations du Medef ont concerné des applications informatiques pour un montant de 232 K€ (dont le site internet), du matériel informatique pour 93 K€, des agencements pour 131 K€ et des immobilisations corporelles (matériels et mobiliers) pour 337 K€.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les titres de participation concernent les parts sociales détenues dans le capital de la SCI 55 créée courant 2015 entre le Medef et la société ETP, en contrepartie de l'apport de l'immeuble Bosquet pour 61,4 M€ (cf. Annexes). Par ailleurs, le Medef détient la totalité des actions de la SASU ETP dont elle est actionnaire unique (cf. Annexes) inscrite au bilan pour 0,8 M€.

Les immobilisations financières concernent également le versement de la taxe à l'effort de construction réalisé sous forme de prêt, inscrit à l'actif du bilan pour 0,68 M€. Ces versements sont remboursés 20 ans après chaque date de versement, pour leur valeur nominale et sans intérêt.

CRÉANCES

Les cotisations sont appelées trimestriellement auprès des Fédérations professionnelles et des Medef territoriaux. Elles sont réglées à terme échu. Le niveau du poste « Cotisations à recevoir » au 31 décembre 2017 est directement lié à la cadence de règlements des adhérents.

Les cotisations dues au titre de 2017 sont apurées en quasi-totalité début 2018.

Les autres créances concernent :

- le solde à recevoir sur les produits régis par des conventions/accord national et produits d'organismes

à gestion paritaire, suite à la transmission des états justificatifs de l'année 2017 conformément aux dispositions prévues par chaque convention signée (notamment solde de la collecte 2017 des fonds AGFPN versés en 2018 pour 4,11 M€) ;

- le compte-courant de la SCI 55 (3,04 M€) et d'ETP (0,6 M€) ;
- les avances de trésorerie à MAI (0,15 M€) ;
- et des créances diverses.

VALEURS MOBILIÈRES ET BANQUES

Les placements financiers sont réalisés dans le souci d'une gestion prudente et sans risque, conformément aux décisions du Comité financier. Le Medef est une association, c'est la raison pour laquelle est conservé en trésorerie l'équivalent d'une année de recettes.

A fin 2017, le portefeuille est composé de comptes à terme, comptes sur livret et contrats de capitalisation. Les intérêts courus sur le portefeuille sont enregistrés en fin d'année ainsi que la charge d'impôt correspondante. Il est à noter que les fonds dédiés (cf. Passif, Fonds dédiés) représentent 0,68 M€ dans la trésorerie fin 2017. Aussi, la trésorerie propre au Medef s'élève à 26,94 M€, représentant 11 mois de fonctionnement - hors actions et opérations.

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance sont liées aux écritures d'inventaire conformément aux principes comptables du Plan comptable général.

Passif

PASSIF (en millions d'euros)	2017	2016
FONDS ASSOCIATIFS	92,48	92,63
Autres réserves et report à nouveau	51,56	52,24
Ecart de réévaluation	41,07	41,07
Résultat de l'exercice	(0,15)	(0,68)
PROVISIONS	2,62	2,47
Provisions sociales et divers (congrés payés, médailles...)	2,62	2,47
FONDS DÉDIÉS	0,68	0,68
DETTES	8,77	9,11
Dettes fournisseurs et charges à payer	5,22	5,49
Dettes fiscales et sociales	1,80	1,98
Dettes diverses	1,75	1,64
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	2,48	3,73
TOTAL PASSIF	107,03	108,62

FONDS ASSOCIATIFS

Les fonds associatifs correspondent aux réserves et au report à nouveau. Suite à la réévaluation du patrimoine fin 2014, un écart de réévaluation de 41,07 M€ avait été enregistré en fonds propres.

Aucune distribution ne peut être faite auprès des adhérents.

PROVISIONS

Les provisions sociales et divers concernent les congrés payés acquis au 31 décembre 2017 et les médailles du travail.

Ces dernières sont établies selon la méthode de calcul de l'engagement actualisé du Medef, s'appuyant sur les probabilités de présence des salariés à la date de leur départ.

FONDS DÉDIÉS

Les fonds dédiés de 0,68 M€ correspondent à un reliquat de subventions non consommées depuis 2009 et 2010 (hors Fongefor).

DETTES

Les dettes fournisseurs et charges à payer sont enregistrées en fonction de l'engagement réalisé à la clôture de l'exercice et, le cas échéant, en fonction des garanties de débits données par le Medef aux prestataires.

Les autres dettes concernent notamment les dettes fiscales et sociales courantes liées à la gestion du personnel.

Conformément aux dispositions de l'article L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, le tableau récapitulatif ci-dessous présente, à la clôture de l'exercice au 31 décembre 2017, la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs du Medef par date d'échéance :

Dettes fournisseurs moins de 30 jours	1.512.552 €
Dettes fournisseurs de 30 à 60 jours	108.763 €
Dettes fournisseurs de plus de 60 jours (*)	603.687 €
TOTAL DES DETTES FOURNISSEURS	2.225.002 €

(*) : Les dettes fournisseurs dont l'échéance est supérieure à 60 jours concernent une facture réglée en février 2018 et une autre à régler en juillet 2018.

Le total des dettes fournisseurs s'élève donc à 2,22 M€ sur un total de 5,22 M€ de dettes fournisseurs et charges à payer. Les dettes diverses concernent principalement les formations AT/MP de 2017 dont le remboursement aux Fédérations et aux Medef Territoriaux interviendra dès la validation de l'ensemble des dossiers par la Cnam.

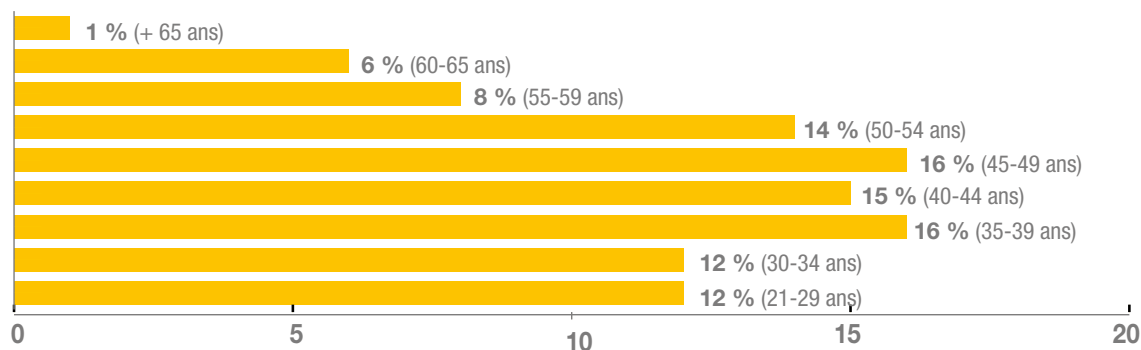
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Les produits constatés d'avance sont liés aux écritures d'inventaire conformément aux principes comptables du Plan comptable général et concernent principalement le financement d'actions éligibles aux actions Emploi-Formation couvertes par l'AGFN engagées en 2017 et réalisées en 2018 pour un montant de 2,40 M€ (cf. Recettes 2.1.2.).

Ressources Humaines

UN EFFECTIF SALARIÉ STABLE ET JEUNE

L'effectif moyen du Medef, en 2017, s'élève à 188,80 collaborateurs pour 195,69 en 2016. Le Medef compte en moyenne 137,26 cadres, 26,68 « article 36 » et 24,86 non-cadres. L'effectif est composé de 67 % de femmes et de 33 % d'hommes, avec une moyenne d'âge de 43 ans.



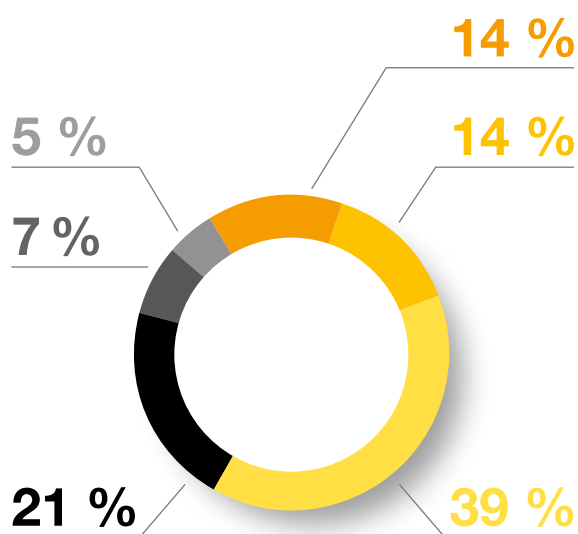
LE PLAN D'ÉPARGNE

Le Medef a mis en place, depuis le 1^{er} janvier 2001, un plan d'épargne d'entreprise ouvert à l'ensemble des salariés. L'abondement maximum par salarié et par an est de 611,25 € pour un versement de 765 €. En 2017, 122 collaborateurs ont réalisé un versement. 99 ont bénéficié de l'abondement total. Le total de l'abondement pour 2017 s'élève à 66 769 €.

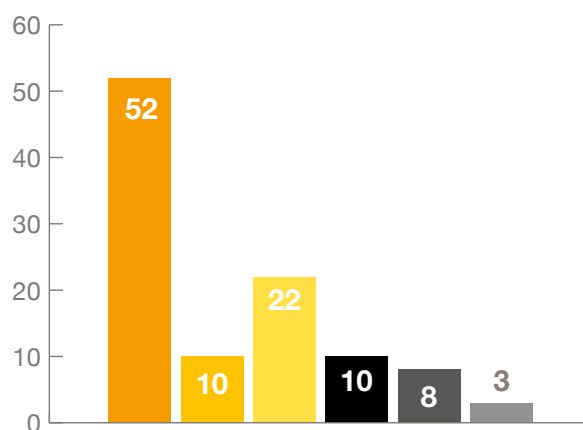
PLAN DE FORMATION 2017

- 58 actions individuelles et collectives.
- 74 collaborateurs ont suivi une ou plusieurs formations :
 - 63 cadres, soit 43 % de la population concernée,
 - 11 non-cadres, soit 22 % de la population concernée.
- Répartition des formations entre hommes et femmes en 2017 :
 - 36 % des collaborateurs,
 - 39 % des collaboratrices.

RÉPARTITION DES ACTIONS DE FORMATION PAR THÈME



NOMBRE DE COLLABORATEURS FORMÉS PAR THÈME



ANNEXES

01

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU COMPTE DE RÉSULTAT

02

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU BILAN

03

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS DU MEDEF AU 31 DÉCEMBRE 2017

04

COMPTES INDIVIDUELS DU MEDEF AU 31 DÉCEMBRE 2017

05

ANNEXE AUX COMPTES INDIVIDUELS DU MEDEF AU 31 DÉCEMBRE 2017

06

OBLIGATIONS LIÉES À L'ARTICLE L.2135-2 DU CODE DU TRAVAIL

07

COMPTES INDIVIDUELS 2017 DE LA SOCIÉTÉ ANONYME ETP
BILAN, COMPTE DE RÉSULTAT, ANNEXE, RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

08

COMPTES INDIVIDUELS 2017 DE LA SCI 55
BILAN, COMPTE DE RÉSULTAT, ANNEXE, RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

09

COMPTES INDIVIDUELS 2017 DE L'ASSOCIATION ADREE
BILAN, COMPTE DE RÉSULTAT, ANNEXE, RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

10

COMPTES INDIVIDUELS 2017 DE L'ASSOCIATION HCGE
BILAN, COMPTE DE RÉSULTAT, ANNEXE, RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

11

COMPTES INDIVIDUELS 2016 DE L'ASSOCIATION GSC
BILAN, COMPTE DE RÉSULTAT, ANNEXE, RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

12

LISTE DES ORGANISMES PARITAIRES AUXQUELS PARTICIPE LE MEDEF

13

ASSOCIATIONS CRÉÉES À L'INITIATIVE DU MEDEF

Nota : les annexes 4 à 12 constituent les comptes annuels du Medef au 31 décembre 2017.

ANNEXE 1 - PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU COMPTE DE RÉSULTAT

Recettes

RECETTES (en millions d'euros)	2017	2016
COTISATIONS	24,79	24,30
Fédérations professionnelles	22,28	21,86
MEDEF Territoriaux	2,15	2,08
Associés et partenaires	0,36	0,36
PRODUITS RÉGIS PAR DES CONVENTIONS OU PAR UN ACCORD NATIONAL ET PRODUITS D'ORGANISMES À GESTION PARITAIRE	17,77	15,68
Conception, gestion, animation et évaluation des politiques menées avec les partenaires sociaux (AGFPN)	13,53	11,31
Préciput logement	0,96	0,97
Formations AT/MP	1,21	1,31
Organismes sociaux et autres	2,07	2,09
AUTRES PRODUITS	0,73	0,88
Produits financiers	0,41	0,54
Produits divers	0,32	0,34
TOTAL RECETTES COURANTES	43,29	40,86

Dépenses

DÉPENSES (en millions d'euros)	2017	2016
Frais de personnel et de fonctionnement	26,82	27,08
Formations AT/MP	1,13	1,20
Cotisations et subventions	2,70	2,45
Actions et opérations (hors opérations spéciales)	9,25	7,98
Opérations spéciales	1,77	0,92
Amortissements et provisions	0,69	0,78
TOTAL DES DÉPENSES COURANTES	42,36	40,41

Résultat

RÉSULTAT (en millions d'euros)	2017	2016
Résultat courant	0,93	0,45
Résultat exceptionnel	(0,62)	0,74
Opération "Le Vrai Débat"	(0,46)	(1,87)
RÉSULTAT GÉNÉRAL	(0,15)	(0,68)

ANNEXE 2 - PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU BILAN

Actif

ACTIF (en millions d'euros)	2017	2016
IMMOBILISATIONS	67,23	67,20
Agencements et installations	1,63	1,71
Informatique	0,46	0,47
Autres immobilisations corporelles	2,20	2,12
Immobilisations financières	62,94	62,90
CRÉANCES	10,90	10,90
Cotisations à recevoir	1,17	2,23
Produits régis par des conventions ou par un accord national et produits d'organismes à gestion paritaire	5,35	5,78
Divers	4,38	2,89
VALEURS MOBILIÈRES ET BANQUES	27,62	29,19
Valeurs mobilières	27,49	29,02
Banques	0,13	0,17
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	1,28	1,33
TOTAL ACTIF	107,03	108,62

Passif

PASSIF (en millions d'euros)	2017	2016
FONDS ASSOCIATIFS	92,48	92,63
Autres réserves et report à nouveau	51,56	52,24
Ecart de réévaluation	41,07	41,07
Résultat de l'exercice	(0,15)	(0,68)
PROVISIONS	2,62	2,47
Provisions sociales et divers (congrés payés, retraite...)	2,62	2,47
FONDS DÉDIÉS	0,68	0,68
DETTES	8,77	9,11
Dettes fournisseurs et charges à payer	5,22	5,49
Dettes fiscales et sociales	1,80	1,98
Dettes diverses	1,75	1,64
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	2,48	3,73
TOTAL PASSIF	107,03	108,62

.....

ANNEXE 3 - RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DU MEDEF AU 31 DÉCEMBRE 2017



Cabinet
Christophe PAYEN

Mouvement des Entreprises de France MEDEF

Association loi 1901
55, Avenue BOSQUET – 75330 PARIS CEDEX 07

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Mesdames, Messieurs les membres du Conseil Exécutif,

I. Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Le MEDEF insère dans son annexe aux comptes annuels, les informations rendues obligatoires par la loi du 20 août 2008 codifiées à l'article L.2135-2 du code de travail et précisées par l'avis du CNC N°2009-08 du 3 septembre 2009. Cette annexe présente le périmètre retenu, informe de la démarche d'identification et précise le choix retenu à savoir la méthode B dite de l'agrafage. Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère significatif des informations mentionnées.
- L'exercice 2017 constate les fonds reçus de l'AGFPN issus de la Loi du 5 mars 2014. Les points 2.4 et 2.6 de l'annexe mentionnent ces dispositifs.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.



IV. Vérifications du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

V. Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Financier du MEDEF.

VI. Responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé



d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'e l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Fait à Rueil-Malmaison, le 25 avril 2018

Christophe PAYEN
Commissaire aux Comptes

ANNEXE 4 - COMPTES INDIVIDUELS DU MEDEF AU 31 DÉCEMBRE 2017

Bilan Actif

	31/12/2017			
ACTIF (en euros)	VALEURS BRUTES	AMORT ET PROVISIONS	VALEURS NETTES	31/12/2016
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	1 801 617	1 405 709	395 908	292 865
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel & outillage				
Autres immobilisations corporelles	8 038 814	4 427 091	3 611 723	3 685 751
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes	300 549		300 549	334 839
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	62 257 462	15 846	62 241 616	62 256 464
Prêts	677 766		677 766	619 728
Autres immobilisations financières	6 015		6 015	14 415
ACTIF IMMOBILISÉ	73 082 223	5 848 646	67 233 577	67 204 062
Stocks et encours				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
Encours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances & acomptes versés sur commande	63 866		63 866	14 867
Créances				
Créances usagers et comptes rattachés	6 951 496	200 635	6 750 861	8 203 463
Autres créances	4 084 594		4 084 594	2 689 292
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	27 485 781		27 485 781	29 019 931
Disponibilités	125 466		125 466	168 090
Charges constatées d'avance	1 283 232		1 283 232	1 325 356
ACTIF CIRCULANT	39 994 435	200 635	39 793 800	41 420 999
CHARGES À RÉPARTIR				
PRIMES DE REMBOURSEMENT				
ÉCART DE CONVERSION				
TOTAL ACTIF	113 076 658	6 049 281	107 027 377	108 625 061

Bilan Passif

PASSIF (en euros)	31/12/2017	31/12/2016
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds associatifs sans droit de reprise (dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables...)		
Ecart de réévaluation	41 069 127	41 069 127
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	19 846 396	19 846 396
Report à nouveau	31 713 571	32 391 623
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	-147 942	-678 051
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds associatifs avec droit de reprise : - apports - legs et donations - résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Ecart de réévaluation		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (commodat)		
FONDS ASSOCIATIFS	92 481 152	92 629 095
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques	150 000	
Provisions pour charges	783 262	754 150
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	933 262	754 150
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres subventions	683 602	683 602
FONDS DÉDIÉS	683 602	683 602
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 215 793	5 486 512
Dettes fiscales et sociales	3 486 210	3 690 282
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 747 025	1 648 818
Produits constatés d'avance	2 480 333	3 732 602
DETTE ET COMPTE DE RÉGULARISATION	12 929 361	14 558 214
ÉCART DE CONVERSION PASSIF		
TOTAL PASSIF	107 027 377	108 625 061

Résultat - partie 1

COMPTE DE RÉSULTAT (en euros)	31/12/2017	31/12/2016	ÉCART 2017/2016
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de services			
Chiffres d'affaires nets			
Production stockée			
Production immobilisée			
Subvention d'exploitation			
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges	437 229	1 467 242	-1 030 013
Cotisations	24 810 308	24 204 623	605 685
Autres produits (Hors Cotisations)(1)	17 996 348	15 968 660	2 027 688
PRODUITS D'EXPLOITATION	43 243 885	41 640 525	1 603 360
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			
Variation de stock (marchandises)			
Achat de matières premières et autres approvisionnements			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			
Autres achats et charges externes	15 426 101	17 285 068	-1 858 967
Impôts, taxes et versements assimilés	2 042 464	2 148 741	-106 277
Salaires et traitements	13 434 456	13 330 580	103 876
Charges sociales	6 088 142	6 248 171	-160 029
Dotation aux amortissements sur immobilisations	787 554	736 448	51 106
Dotations aux provisions sur immobilisations			
Dotations aux provisions sur actif circulant	139 259	32 337	106 922
Dotations aux provisions pour risque et charges	206 380	33 882	172 498
Autres charges	5 664 635	5 833 727	-169 092
CHARGES D'EXPLOITATION	43 788 991	45 648 954	-1 859 963
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-545 106	-4 008 429	3 463 323
Bénéfice attribué ou perte transférée			
Perte supportée ou bénéfice transféré			
Produits financiers de participations	43 866	37 256	6 610
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	86	86	
Autres intérêts et produits assimilés	419 798	590 179	-170 381
Reprises sur provisions et transfert de charges			
Différences positives de changes	18	1 089	-1 071
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
PRODUITS FINANCIERS	463 768	628 610	-164 842
Dotations financières aux amortissements et provisions			
Intérêts et charges assimilés			
Différences négatives de changes	647	1 387	-740
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
CHARGES FINANCIÈRES	647	1 387	-740
2 - RÉSULTAT FINANCIER	463 121	627 223	-164 102
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	-81 985	-3 381 206	3 299 221

Résultat - partie 2

COMPTE DE RÉSULTAT (en euros)	31/12/2017	31/12/2016	ÉCART 2017/2016
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	3 000	2 700	300
Produits exceptionnels sur opérations en capital	23 410	1 080	22 330
Reprises sur provisions et transferts de charges			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	26 410	3 780	22 630
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 735	3 005	730
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	26 366	15 322	11 044
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	30 101	18 327	11 774
4- RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-3 691	-14 547	10 856
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			
Impôts sur les bénéfices	62 266	82 904	-20 638
TOTAL DES PRODUITS	43 734 063	42 272 915	1 461 148
TOTAL DES CHARGES	43 882 005	45 751 572	-1 869 567
5 - SOLDE INTERMEDIAIRE	-147 942	-3 478 657	3 330 715
REPORT DES RESSOURCES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS		2 800 606	-2 800 606
ENGAGEMENTS A RÉALISER SUR RESSOURCES ATTRIBUÉES			
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-147 942	-678 051	530 109
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
PRODUITS			
- Bénévolat			
- Prestations en nature			
- Dons en nature			
TOTAL			
CHARGES			
- Secours en nature			
- Mise à disposition gratuite de biens et services			
- Personnel bénévole			
TOTAL			

ANNEXE 5 - ANNEXE AUX COMPTES INDIVIDUELS DU MEDEF AU 31 DÉCEMBRE 2017

Le bilan avant répartition totalise 107 027 377 €.

Le compte de résultat présente un déficit de 147 942 €.

L'exercice d'une durée de 12 mois couvre l'année civile 2017.

Les notes et tableaux présentés, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent, à l'exception de celles relatives à l'actif immobilisé (cf. 1.2.).
- Le fait générateur de la comptabilisation des cotisations est constitué par les appels de cotisations émis.
- Les comptes sont établis selon le principe de poursuite d'exploitation.

I - PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1.1. Principes Généraux

- Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017, ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et à l'avis 2009-07 du 3 septembre 2009 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des organisations syndicales, pris en application de la loi du 20 août 2008.
- La présente annexe comprend les informations rendues obligatoires par la loi du 20 août 2008 et codifiée à l'article L.2135-2 du code du travail.
- L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité sont évalués à leur coût historique d'acquisition à l'exception des titres immobilisés de la SASU ETP, ces derniers ont fait l'objet d'une réévaluation selon la méthode de la 'juste valeur' fin 2014.

1.2. La réévaluation des immobilisations

Suite à la réévaluation effectuée fin 2014 et préalablement à la sortie de l'immeuble de l'actif, l'écart de réévaluation ressort à 41,1 M€ et est inscrit au passif du bilan.

II - NOTES SUR LE BILAN

2.1. Immobilisations

Tableau des mouvements des immobilisations (montants bruts)

Actif

IMMOBILISATIONS (en euros)	31/12/2016	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	31/12/2017
Immobilisation incorporelles				
Logiciels informatiques	649 470,45	8 578,80	-	658 049,25
Site Intranet Internet	796 319,13	338 678,88	-	1 134 998,01
Marques & Brevets	8 570,23	-	-	8 570,23
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 454 359,81	347 257,68	-	1 801 617,49
Immobilisations corporelles				
Installations et agencements	2 834 385,06	130 766,72	44 224,95	2 920 926,83
Matériel de transport	43 510,83	17 018,76	31 258,33	29 271,26
Matériel de bureau	346 397,94	47 586,00	-	393 983,94
Matériel informatique	777 378,44	93 357,74	60 158,90	810 577,28
Matériel de sécurité	161 246,09	34 816,14	4 463,33	191 598,90
Matériel audiovisuel	995 380,18	134 438,33	-	1 129 818,51
Mobilier	2 525 313,66	22 845,26	37 065,76	2 511 093,16
Immobilisations de Bruxelles	51 544,08	-	-	51 544,08
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 735 156,28	480 828,95	177 171,27	8 038 813,96
TOTAL DES IMMOBILISATIONS EN COURS (1)	334 838,98	282 148,96	316 438,52	300 549,42
Immobilisations financières				
Titres de participations (2)	62 272 310,22	-	14 848,45	62 257 461,77
Autres immobilisations financières	634 143,47	58 038,00	8 400,00	683 781,47
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	62 906 453,69	58 038,00	23 248,45	62 941 243,24
TOTAL	72 430 808,76	1 168 273,59	516 858,24	73 082 224,11

(1) Les immobilisations en cours concernent les immobilisations incorporelles pour 185,43 K€ et des immobilisations corporelles pour 115,12 K€.

(2) En contrepartie de l'apport de l'immeuble du 55 avenue Bosquet- 75007 Paris, à la SCI 55 pour une valeur totale de 61,4 M€ selon valeur d'expertise, le Medef a obtenu 6.140 parts de la SCI 55 soit 99,97 % de son capital.

Les immobilisations incorporelles comprennent des logiciels d'application ainsi que les prestations de déploiement et de développement associées.

Pour les autres immobilisations corporelles, compte tenu de leur importance relative limitée, ces immobilisations constituent chacune un tout indissociable. En effet, aucun élément constitutif de ces biens ne procure d'avantages économiques différents de l'ensemble, au Medef.

Le Medef est unique actionnaire de la SASU ETP (Editions et Services Techniques Professionnels) au capital social de 499.016 €, dont le siège social est situé au 55, avenue Bosquet - 75330 Paris Cedex 07 (Siren n° 302 518 238). Les capitaux propres d'ETP s'élèvent à 792.800 € au 31/12/2017.

Pour information, la société ETP ne verse pas de dividende et la fonction de président directeur général n'est pas rémunérée.

2.2. Amortissement des immobilisations

Tableau des mouvements des amortissements

AMORTISSEMENTS (en euros)	31/12/2016	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	31/12/2017
Immobilisation incorporelles				
Logiciels informatiques	589 910,81	56 312,85	-	646 223,66
Site Intranet Internet	571 584,38	187 900,70	-	759 485,08
TOTAL DES AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 161 495,19	244 213,55	-	1 405 708,74
Immobilisations corporelles				
Installations et agencements (§2.1)	1 123 464,71	210 793,26	38 500,80	1 295 757,17
Matériel de transport	35 669,23	4 932,40	31 258,33	9 343,30
Matériel de bureau	308 191,06	19 628,40	-	327 819,46
Matériel informatique	588 678,29	97 105,85	60 158,89	625 625,25
Matériel de sécurité	132 497,33	19 292,02	4 463,33	147 326,02
Matériel audiovisuel	873 512,15	47 869,18	-	921 381,33
Mobilier	944 736,11	134 831,16	31 272,67	1 048 294,60
Immobilisations de Bruxelles	42 655,90	8 888,18	-	51 544,08
TOTAL DES AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 049 404,78	543 340,45	165 654,02	4 427 091,21
TOTAL	5 210 899,97	787 554,00	165 654,02	5 832 799,95

Les immobilisations sont amorties linéairement conformément aux règles comptables et aux décisions prises par la direction du Medef.

- Installations et agencements : 5 à 15 ans
- Matériels informatiques : 3 ans
- Logiciels informatiques : 1 à 5 ans
- Site Intranet / Internet : 1 an
- Matériel de transport : 4 ans & 5 ans
- Tous les matériels / Mobilier de bureau : 5 ans à 15 ans
- Immobilisations de Bruxelles : idem Paris

2.3. Etat des créances

ETAT DES CREANCES (en euros)	MONTANT BRUT AU 31/12/2017	ECHÉANCES	
		JUSQU'À 1 AN	À PLUS D'1 AN
Prêts (1)	677 766,00	-	677 766,00
Dépôt de garantie	6 015,47	-	6 015,47
CRÉANCES ACTIF IMMOBILISÉ	683 781,47	-	683 781,47
Produits régis par des conventions ou par un accord national et produits d'organismes à gestion paritaire	5 352 567,20	5 352 567,20	-
Cotisations	1 370 961,00	1 370 961,00	-
Autres Produits	227 967,54	227 967,54	-
CRÉANCES ET COMPTES RATTACHÉS	6 951 495,74	6 951 495,74	-
AVANCES & ACOMPTES VERSÉS SUR COMMANDE	63 865,69	63 865,69	-
Personnel et comptes rattachés	29 380,75	29 380,75	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	64 939,43	64 939,43	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 473,00	1 473,00	-
Débiteurs divers (2)	3 988 800,87	33 044,70	3 955 756,17
AUTRES CRÉANCES	4 084 594,05	128 837,88	3 955 756,17
TOTAL	11 783 736,95	7 144 199,31	4 639 537,64

(1) : ce poste concerne les versements de la participation des employeurs à l'effort construction réalisés sous forme de prêt. Au 31/12/2017, ces versements d'un total de 677 766 € sont remboursables 20 ans après chaque date de règlement, pour leur valeur nominale et sans intérêt.

(2) : ce poste concerne principalement le compte courant de la SCI 55 et ses intérêts courus pour un total de 3 040 620,76 €. Le Medef a signé une convention de trésorerie avec la SCI 55 en 2015 et les avances de fonds sont productives d'un intérêt au taux fiscalement déductible.

2.4. Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan

PRODUITS À RECEVOIR (en euros)	31/12/2017	31/12/2016
Produits régis par des conventions ou par un accord national et produits d'organismes à gestion paritaire (1)	5 352 567,20	5 784 771,50
Autres produits à recevoir	8 041,06	4 505,00
CRÉANCES ET COMPTES RATTACHÉS	5 360 608,26	5 789 276,50
Sécurité sociale - IJSS	64 939,43	35 173,28
Avoir à recevoir	33 044,70	65 651,78
Intérêts courus compte courant	43 865,83	37 256,14
AUTRES CRÉANCES	141 849,96	138 081,20
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT (INTÉRÊTS COURUS À RECEVOIR)	1 659 137,59	1 339 837,25
TOTAL	7 161 595,81	7 267 194,95

(1) Ce poste comprend le solde de la collecte de l'AGFPN à recevoir suite à l'application de la Loi du 5 mars 2014 en son article 31 qui institue de nouvelles modalités de financement mutualisé des organisations syndicales de salariés et des organisations professionnelles d'employeurs.

En 2017, ce poste comprend le solde de la collecte 2017 de l'AGFPN à recevoir au 1^{er} semestre 2018 pour 4 111 175 €.

2.5. Disponibilités

La trésorerie du Medef se décompose comme suit :

TRÉSORERIE (en euros)	31/12/2017	31/12/2016
Disponibilités	125 465,78	168 089,89
Valeurs mobilières de placement	27 485 780,57	29 019 930,50
TOTAL	27 611 246,35	29 188 020,39

Les placements de trésorerie sont effectués sur des produits à capital et taux garantis tels que des comptes à terme, contrat de capitalisation et comptes sur livret. Au 31 décembre 2017, les disponibilités comprennent les fonds dédiés à hauteur de 0,68 M€ (cf. 2.8). Aussi, la trésorerie propre du Medef s'élève à 26,93 M€.

2.6. Charges et produits constatés d'avance

COMPTE DE RÉGULARISATION (en euros)	31/12/2017	31/12/2016
Charges constatées d'avance	1 283 232,33	1 325 356,14
Produits constatés d'avance	2 480 333,05	3 732 602,63

Les charges constatées d'avance concernent principalement les abonnements, les cotisations versées, des frais d'assurances, des frais de déplacement 2018, des prestations techniques et la maintenance informatique. Les produits constatés d'avance concernent des cotisations perçues par avance au titre de 2018 et le solde de la collecte AGFPN de 2,40 M€ qui sera utilisé sur des actions éligibles en 2018.

Passif

2.7. Fonds associatifs

Les fonds associatifs 2017 s'élèvent à 92 481 152 € (dont 41 069 127 € d'écart de réévaluation) contre 92 629 095 € en 2016. L'affectation du résultat déficitaire de l'exercice 2016 d'un montant de 678 051,63 € en report à nouveau est conforme aux décisions du Conseil Exécutif du 15 mai 2017.

Aucune distribution ne peut être faite auprès des adhérents. Les excédents sont soit affectés en réserves, soit maintenus en report à nouveau.

2.8. Fonds dédiés

Les fonds dédiés correspondent à un reliquat de subventions non consommées depuis 2009 et 2010 (hors Fongefor).

FONDS DEDIES (en euros)	AU 31/12/2016	DOTATIONS	REPRISES	AU 31/12/2017
Fonds dédiés	683 601,98			683 601,98

2.9. Provisions inscrites au bilan

PROVISIONS (en euros)	31/12/2016	DOTATIONS	REPRISES	31/12/2017
Indemnité de départ à la retraite	-	52 890,10	-	52 890,10
Médailles du travail	754 150,00	3 490,00	27 268,00	730 372,00
Autres provisions pour risques	-	150 000,00	-	150 000,00
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	754 150,00	206 380,10	27 268,00	933 262,10
Provision pour dépréciation titres de participation	15 846,00	-	-	15 846,00
Provision sur créance	93 712,50	139 259,50	32 337,50	200 634,50
PROVISION POUR DÉPRÉCIATION	109 558,50	139 259,50	32 337,50	216 480,50
TOTAL	863 708,50	345 639,60	59 605,50	1 149 742,60

Une provision pour indemnité de fin de carrière est constatée pour 53 K€ afin que les engagements du Medef représentent au moins 80 % des estimations IFC au 31 décembre 2017.

La provision pour médailles du travail est calculée selon la méthode de calcul de l'engagement actualisé du Medef s'appuyant sur les probabilités de présence des salariés à la date de leur départ.

Les provisions sur créances concernent les demandes de réductions de cotisations liées à des difficultés particulières soumises au Comité financier.

2.10. Etat des dettes

ETAT DES DETTES (en euros)	MONTANT BRUT AU 31/12/2017	ECHÉANCES	
		JUSQU'À 1 AN	À PLUS D'1 AN
Fournisseurs	2 225 001,63	2 225 001,63	-
Fournisseurs, factures non parvenues	2 990 791,00	2 990 791,00	-
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	5 215 792,63	5 215 792,63	-
Personnel et comptes rattachés	1 461 711,24	1 461 711,24	-
Sécurité sociale et autres organismes	1 747 889,92	1 747 889,92	-
Impôt société	146 876,87	146 876,87	-
Autres taxes et assimilés	129 732,31	129 732,31	-
DETTES FISCALES ET SOCIALES	3 486 210,34	3 486 210,34	-
AUTRES DETTES	1 747 025,13	1 721 566,40	25 458,73
TOTAL	10 449 028,10	10 423 569,37	25 458,73

2.11. Charges à Payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan.

CHARGES À PAYER (en euros)	31/12/2017	31/12/2016
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 990 791,00	2 388 346,56
Dettes fiscales et sociales (1)	2 228 973,40	2 403 878,34
TOTAL	5 219 764,40	4 792 224,90

(1) dont provision congés payés de 1 690 479 € au 31 décembre 2017.

Les fournisseurs et charges à payer sont enregistrés en fonction de l'engagement réalisé à la clôture de l'exercice.

III - NOTE SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Produits

3.1. Cotisations

Le calcul des cotisations des Fédérations professionnelles s'effectue sur la base du poids économique représenté par leurs adhérents. Les cotisations des Fédérations ont pour assiette la valeur ajoutée de la profession réalisée sur le territoire français et pondérée par le taux de représentativité de l'organisation professionnelle.

La valeur ajoutée ainsi déterminée permet de calculer le montant de la cotisation. Cette dernière est égale à 1,06/10.000^e de la valeur ajoutée représentée par la Fédération professionnelle.

La cotisation d'une année (n) est assise sur la valeur ajoutée de l'année précédente (n-1) ou de l'année (n-2) ou de l'année (n-3) ou sur la valeur ajoutée moyenne des trois années précédentes (n-1, n-2 et n-3).

La cotisation, estimée sur la base de données provisoires, devient définitive dès la publication des données officielles et donnera lieu à une régularisation financière, le cas échéant, dans les comptes de l'année de régularisation. Le choix pour l'une des périodes de référence est effectué pour une durée de 5 ans. A l'échéance, chaque Fédération exerce de nouveau son choix pour la période quinquennale suivante.

Ce système est effectif pour la première fois dès le calcul des cotisations 2011. En 2017, les Fédérations concernées ont renouvelé leur choix pour la période à venir. Le choix des Fédérations est relativement homogène entre les quatre options : 29 % des organisations professionnelles a retenu l'année (n-1), un quart l'année (n-2), 22 % l'année (n-3) et 29 % l'option de la valeur ajoutée moyenne des trois années précédentes (n-1, n-2, n-3).

Les cotisations 2017 calculées sur la valeur ajoutée (n-1) ou sur la valeur ajoutée moyenne des trois années précédentes sont estimées sur la base de données provisoires et représentent en valeur un total de 8,7 M€. Dès la publication des données officielles, ces cotisations donneront lieu éventuellement à une régularisation financière au titre de 2017, qui sera prise en compte dans les cotisations de l'année de régularisation.

Les cotisations 2016 calculées en base (n-1) ou sur la valeur ajoutée moyenne des trois années précédentes ont donné lieu à une régularisation positive de 14 K€, enregistrée en recettes dans l'exercice 2017.

3.2. Produits régis par des conventions ou par un accord national et produits d'organismes à gestion paritaire

PRODUITS REGIS PAR DES CONVENTIONS OU PAR UN ACCORD NATIONAL ET PRODUITS D'ORGANISMES A GESTION PARITAIRE (en euros)	31/12/2017
Association de Gestion du Fonds Paritaire National (AGFPN)	13 528 633,66
Action Logement	963 260,10
Autres programmes	60 000,00
Organismes sociaux	3 218 705,78
TOTAL	17 770 599,54

3.3. Analyse des ressources

ANALYSE DES RESSOURCES (en euros)	31/12/2017	%
Cotisations	24 810 307,58	57,5 %
Produits régis par des conventions ou par un accord national et produits d'organismes paritaire	17 770 599,54	41,2 %
Autres produits	225 748,13	0,5 %
Transferts de charges	377 623,14	0,9 %
TOTAL	43 184 278,39	100 %

3.4. Produits financiers

Les produits financiers correspondent aux intérêts encaissés et courus des valeurs mobilières de placement et des intérêts sur le compte courant au titre de l'exercice 2017. Une charge d'impôt a été constatée pour ces produits.

3.5. Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels concernent principalement des régularisations au titre des exercices antérieurs et des éléments d'actifs cédés.

Charges

3.6. Autres achats et charges externes

AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (en euros)	31/12/2017	%
Frais de fonctionnement et Actions	13 921 631,67	90,2 %
Opération "Le Vrai Débat"	378 852,77	2,5 %
Opérations spéciales	1 125 616,23	7,3 %
TOTAL	15 426 100,67	100 %

Ces données sont issues de la comptabilité analytique.

3.7. Impôt société

Le Medef constate un secteur distinct d'activité fiscalisé qui enregistre principalement les produits imposables au taux réduit (produits financiers sur valeurs mobilières de placement). L'impôt société s'élève à 62 266 € au titre de l'année 2017.

IV - AUTRES INFORMATIONS

4.1. Honoraires du commissaire aux comptes

Conformément aux articles R 123-198 9° et R 232-14 17° du code de commerce, le montant des honoraires du commissaire aux comptes inscrit au compte de résultat s'élève à 44.000 € TTC.

4.2. Social

L'effectif moyen à fin 2017 s'élève à 188,80 collaborateurs et se répartit comme suit :

- 137,26 cadres
- 26,68 assimilés cadres
- 24,86 non cadres

A cet effectif moyen doivent être ajoutés 5,58 collaborateurs en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation à durée déterminée, sur le dispositif de la formation tout au long de la vie professionnelle.

4.3. Indemnités de fin de carrière

Depuis 2013, conformément à la décision du Comité financier, le Medef a externalisé sur un fonds d'assurance Cardif en euros chez BNP Paribas ses engagements en matière d'indemnité de fin de carrière (IFC) de ses salariés.

Au 31 décembre 2017, l'engagement de fin de carrière s'élève à 0,80 M€.

4.4. Evaluation des contributions volontaires en nature

Les élus des instances statutaires du Medef sont des personnes bénévoles ne percevant aucune rémunération du Medef. Au regard de la diversité des missions accomplies et en l'absence d'un système de dénombrement des personnes concernées et de leur temps passé au sein des instances statutaires, une évaluation quantitative ne peut être effectuée avec suffisamment de fiabilité.

En 2017, la Medef n'a pas de mise à disposition à titre gratuit par des entités extérieures et met à disposition à temps partiel un collaborateur à un autre organisme.

4.5. Commodat

Par acte du 24 juin 2015, la SCI 55, a mis à disposition du Medef les locaux de l'immeuble sis 55 avenue Bosquet 75007 Paris, à titre gratuit avec le transfert des charges et obligations afférents.

4.6. Engagements hors bilan

Aucun engagement n'est recensé au 31 décembre 2017.

ANNEXE 6 - OBLIGATIONS LIÉES À L'ARTICLE L.2135-2 DU CODE DU TRAVAIL

Le Medef, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, constituée sous forme de confédération entre les organisations professionnelles et territoriales d'entreprises qui adhèrent à ses statuts, publie en annexe à ses comptes les informations rendues obligatoires par la loi du 20 août 2008 et codifiées à l'article L.2135-2 du code du travail.

1 - DÉTERMINATION DU PÉRIMÈTRE D'ENSEMBLE AU SENS DE L'ARTICLE L.2135-2 DU CODE DU TRAVAIL

Conformément à l'avis du Conseil national de la comptabilité (CNC) n° 2009-08 du 3 septembre 2009, « le périmètre d'ensemble est composé de l'organisation syndicale et des personnes morales respectant les deux critères cumulatifs suivants : être contrôlées par l'organisation syndicale au sens de l'article L233-16 du code de commerce et ne pas entretenir avec l'organisation syndicale un lien d'adhésion ou d'affiliation. »

En outre, l'avis du CNC précise à l'article 2.2.2. la notion de contrôle : « le contrôle exclusif est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une personne morale (entreprise ou autre) afin de tirer avantage de ses activités. »

Dans le cadre de la détermination du périmètre d'ensemble, le Medef a mis en place un processus d'identification des organismes susceptibles d'être concernés. A ce stade, le travail d'approfondissement et d'analyse a permis de conclure sur la nature du contrôle des organismes susceptibles d'être concernés.

L'association dans laquelle le Medef désigne une majorité de membres dans les organes d'administration

est l'ADREE. Cette association exerce une activité non lucrative qui n'est pas une activité économique. Même si le Medef, entité contrôlante, ne tire aucun avantage des activités de cette association, l'ADREE est retenue dans le périmètre d'ensemble du Medef.

La société civile immobilière SCI 55, créée courant 2015, gère le patrimoine immobilier du Medef. Elle compte 2 associés, le Medef à 99,97 % et la société ETP à 0,03 % et est administrée par un gérant qui est le président du Medef et, en cas de vacance de la présidence, par un vice-gérant qui est le trésorier du Medef. Le Medef exerce un contrôle exclusif sur la SCI 55 ; cette dernière est donc intégrée dans le périmètre d'ensemble du Medef.

L'association GSC exerce une activité non lucrative et est administrée par des instances statutaires composées de membres du Medef, de la CPME et de U2P. Sur la base des textes, notre analyse a permis de conclure sur le contrôle exercé par le Medef sur la GSC et donc à l'inclusion de la GSC dans le périmètre d'ensemble du Medef.

L'association HCGE exerce une activité non lucrative et est administrée par des instances statutaires composées de ses 2 membres fondateurs : le Medef et l'AFEP. Sur la base des textes, notre analyse a permis de conclure sur le contrôle exercé par le Medef sur le HCGE et donc à l'inclusion du HCGE dans le périmètre d'ensemble du Medef.

L'association Medef Accélérateur d'investissement (MAI), créée en septembre 2017, est une initiative du Medef visant à accélérer les investissements de développement, notamment la recherche-

développement, la transformation numérique, la création de produits et de sites, la croissance externe, l'internationalisation des petites et moyennes entreprises (PME) françaises en leur donnant un accès plus important à des financements de marché, en complément de l'offre bancaire.

En effet, les PME ont besoin en plus de financement de longue durée comme les fonds propres ou les prêts obligataires (remboursement du capital à la fin de la durée). L'accès des PME à ces financements reste difficile. C'est pourquoi le Medef a créé Medef Accélérateur d'Investissement.

MAI est une association loi 1901 déclarée au Journal Officiel le 13 septembre 2017 dont les missions sont :

- mettre en relation des demandes de financement de développement de PME avec des organismes financiers partenaires, susceptibles d'apporter des financements de longue durée ;
- offrir des solutions d'accompagnement et de formation aux PME pour renforcer leur projet d'investissement ;
- mobiliser le réseau du Medef et les métiers du financement (grands investisseurs et gérants) pour accélérer l'investissement et la croissance des PME.

La présidence de l'Association est assurée par Pierre Gattaz, président du Medef et le trésorier est le directeur général du Medef. Le Medef est membre de droit du Conseil d'administration et la société ETP, représentée par son président Carole Ozenne, est administrateur.

Sur ces bases, le Medef exerce un contrôle exclusif et cette association est retenue dans le périmètre d'ensemble du Medef. L'association MAI clôturant son 1^{er} exercice social au 31 décembre 2018, ses comptes seront agrafés dans le prochain rapport de gestion du Medef qui sera publié en 2019.

Par ailleurs, le Medef exerce un contrôle exclusif de la société par actions simplifiée unipersonnelle ETP (Editions et services techniques professionnels) par la détention directe de la totalité du capital. Selon le premier alinéa de l'article L.2135-2 du code du travail, le Medef a identifié la personne morale ETP comme appartenant à son périmètre d'ensemble.

L'association AGS a été créée par la loi n°73-1194 du 27 décembre 1973 et est administrée par des instances statutaires composées notamment de membres du Medef et de la CPME. Le Medef cotise à cette association et suivant la réponse du Ministère du Travail en date du 2 juin 2009 au Conseil National de la Comptabilité, la question de l'inclusion dans le périmètre d'ensemble est posée en raison de la nature syndicale ou non de l'objet de l'AGS, association régie par les dispositions du code du Travail.

La Commission des études juridiques du CNCC a été saisie en octobre 2014 et n'a pas rendu à ce jour d'avis suite à notre question. A ce stade, l'AGS n'est pour l'instant pas retenue dans le périmètre d'ensemble du Medef.

Les organismes paritaires, c'est-à-dire les organismes dont la gestion est assurée également par les représentants des employeurs et des salariés, ne sont pas, par définition, contrôlés par une seule organisation syndicale et n'entrent pas dans le périmètre d'ensemble du Medef. Toutefois, conformément à l'avis n° 2009-08 du CNC, le Medef indique en annexe la liste des organismes paritaires auxquels il participe.

Selon la note de présentation de l'avis du CNC n° 2009-08 du 3 septembre 2009, « il est précisé que par définition, l'influence notable ne peut trouver à s'appliquer en l'absence de liens capitalistiques.

Par conséquent, il n'est pas possible d'envisager qu'une personne morale de type association puisse être considérée sous influence notable. ».

Par souci de transparence, les structures qui n'entrent pas dans le périmètre du Medef tel que défini par l'article L.2135-2 font néanmoins l'objet d'une information détaillée en annexe du rapport de gestion 2017.

2 - MÉTHODE RETENUE PAR LE MEDEF AU SENS DE L'ARTICLE L.2135-2 DU CODE DU TRAVAIL

Conformément au choix donné par l'article L.2135-2 du code du travail, le Medef opte pour la méthode dite « B » et annexe à ses propres comptes individuels, les comptes individuels certifiés des entités comprises dans la définition de périmètre d'ensemble du Medef (cf. ci-dessus).

3 - INFORMATIONS RELATIVES À LA SOCIÉTÉ ETP

La société ETP est une société par actions simplifiée unipersonnelle au capital social de 499.016 €, dont le siège social est situé au 55, avenue Bosquet - 75330 Paris Cedex 07 (Siren n° 302 518 238).

La société ETP, société commerciale, porte les activités commerciales qui ne rentrent pas dans l'objet du Medef, association loi 1901 sans but lucratif. Ces activités, telles que le sponsoring de l'Université d'été, de l'Université du numérique et du Campus Numérique, ainsi que l'Académie du Medef, sont réalisées par la société ETP afin qu'aucune d'entre elles ne soient exercées au sein du Medef.

La présentation des comptes ETP en annexe apporte une information claire et lisible des activités commerciales. Le Medef, représenté par Michel Guilbaud, est l'actionnaire. Le contrôle exclusif de la société ETP par le Medef résulte de la détention directe de la totalité des droits de vote, soit 62377 actions au total. Le Medef a désigné Carole Ozenne pour occuper la fonction non rémunérée de présidente d'ETP.

La société ETP clôture ses comptes au 31 décembre 2017 et par résolution en date du 7 mars 2018, les comptes 2017 ont été approuvés par l'actionnaire unique. Le bilan, le compte de résultat et l'annexe portant sur l'exercice 2017 de la société ETP ainsi que le rapport général du commissaire aux comptes y afférent, figurent dans la présente annexe aux comptes individuels du Medef (cf. annexe).

Le résultat comptable 2017 est déficitaire de 25.955 € et les fonds propres s'élèvent à 792.800 €.

Le commissaire aux comptes chargé du contrôle légal des comptes de la société ETP est la société anonyme SOGESSION, située au 6, rue Carnot - 60200 Compiègne et représentée par Jean-Christophe Garrigoux. La société ETP ne verse pas de dividende, ni jetons de présence.

4 - INFORMATIONS RELATIVES À LA SCI 55

La SCI 55 est une société civile immobilière au capital social de 61.420.000 €, dont le siège social est situé au 55, avenue Bosquet - 75330 Paris Cedex 07 (Siren n° 812 674 539).

Dans le cadre de la structuration de son patrimoine, le Medef, par décision de l'assemblée générale du 19 mai 2015, a décidé de procéder à l'apport de l'immeuble du 55 avenue Bosquet - 75007 Paris, à une société civile immobilière réceptacle de cet actif immobilier destiné aux activités du Medef tant que celui-ci en est l'occupant. Dans ce cadre, le Medef et la SASU ETP ont créé la SCI 55. Le Medef a procédé à l'apport de son immeuble du 55 avenue Bosquet - 75007 Paris pour une valeur totale de 61,4 M€ ; la valeur retenue pour ledit apport immobilier résulte d'un rapport d'expertise. En contrepartie, le Medef a obtenu 6140 parts de la SCI 55 soit 99,97 % de son capital.

Le gérant de la SCI est le président du Medef et en cas de vacance, remplacé par le Vice-Gérant qui est le trésorier du Medef. Son comité d'investissement est composé des membres du Comité financier du Medef. La SCI 55 a clôturé son exercice au 31 décembre 2017 et par résolution en date du 19 mars 2018, l'assemblée générale de la SCI 55 a approuvé les comptes 2017. Le bilan, le compte de résultat et l'annexe portant sur l'exercice 2017 de la SCI 55 ainsi que le rapport général du commissaire aux comptes y afférent, figurent dans la présente annexe aux comptes individuels du Medef (cf. annexe).

Le commissaire aux comptes chargé du contrôle légal des comptes de la SCI 55 est la SARL ALTEUS Consultants, située au 11, rue de Mogador - 75009 Paris et représentée par Gaëtan Mangeon.

5 - INFORMATIONS RELATIVES À L'ASSOCIATION ADREE

L'ADREE, dont le siège social est au 55, avenue Bosquet - 75330 Paris Cedex 07 - est une association loi 1901 ayant pour titre « Association pour le Développement des Relations Education-Entreprise ».

L'objet de l'association est de contribuer par tous moyens appropriés au développement des relations entre l'éducation et l'entreprise dans la durée, notamment à travers des actions menées dans le cadre de la Semaine Ecole-Entreprise.

L'ADREE a notamment pour mission :

- d'impliquer au niveau national, régional et territorial des chefs d'entreprise dans la mise en œuvre d'actions de rapprochement Education-Entreprise ;
- de collecter auprès d'entreprises et d'organismes collecteurs répartiteurs une partie de la taxe d'apprentissage éligible au titre de l'orientation professionnelle ;
- d'assurer le financement d'actions propres à favoriser la mise en œuvre, le développement et la promotion d'actions de rapprochement Education-Entreprise et notamment la Semaine Ecole-Entreprise.

En date du 16 mars 2018, le Conseil d'Administration de l'ADREE a approuvé les comptes 2017, conformément à ses prérogatives prévues par ses statuts.

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe portant sur l'exercice 2017 de l'ADREE ainsi que le rapport général du commissaire aux comptes y afférent, figurent dans la présente annexe aux comptes individuels du Medef (cf. annexe).

Le commissaire aux comptes chargé du contrôle légal des comptes de l'ADREE est le cabinet Christophe Payen situé au 135 rue Danton - Bat D2 - 92500 Rueil Malmaison.

6 - INFORMATIONS RELATIVES À L'ASSOCIATION HCGE

L'association HCGE, dont le siège social est au 55, avenue Bosquet - 75330 Paris Cedex 07 - est une association loi 1901 ayant pour titre « Haut Comité de Gouvernement d'Entreprise » et créée le 2 mai 2014.

L'objet de l'association est d'assurer le bon fonctionnement du Haut Comité de gouvernement d'entreprise prévu au point 25.2 du code AFEP/Medef de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées.

En date du 30 mars 2018, l'assemblée générale de HCGE a approuvé les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017. Le bilan, le compte de résultat et l'annexe portant sur l'exercice 2017 de l'association HCGE ainsi que le rapport général du commissaire aux comptes y afférent, figurent dans la présente annexe aux comptes individuels du Medef (cf. annexe).

Le commissaire aux comptes chargé du contrôle légal des comptes de l'association HCGE est le cabinet Christophe Payen situé au 135 rue Danton - Bat D2 - 92500 Rueil Malmaison.

7 - INFORMATIONS RELATIVES À L'ASSOCIATION GSC

La GSC, dont le siège social est au 77 boulevard du Montparnasse - 75006 Paris, est une association loi 1901 ayant pour titre « Association pour la garantie sociale des chefs et des dirigeants d'entreprises ».

L'Association pour la Garantie Sociale des Chefs et des Dirigeants d'Entreprises (GSC) a pour objet :

- la souscription de contrats d'assurance de groupe en cas de chômage (dénommé le régime de garantie chômage) au bénéfice des chefs d'entreprises en nom personnel et dirigeants d'entreprises mandataires sociaux, non couverts par le régime de l'Unedic, en vue de l'adhésion de ces derniers, notamment en application des articles L144-1 et suivants du Code des assurances ;
- la promotion des garanties du régime GSC, en qualité d'intermédiaire d'assurance, en application des articles L.511-1-I et suivants du Code des assurances ;
- la signature de toute convention à cet effet ;
- l'exercice de toutes activités ou toutes opérations en rapport avec ledit régime de garantie chômage, dans l'intérêt des chefs d'entreprise en nom personnel et dirigeants d'entreprise adhérents à ce régime.

En date du 12 octobre 2017, l'assemblée générale de la GSC a approuvé les comptes 2016.

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe portant sur l'exercice 2016 de la GSC ainsi que le rapport général du commissaire aux comptes y afférent, figurent dans la présente annexe aux comptes individuels du Medef (cf. annexe).

Le commissaire aux comptes chargé du contrôle légal des comptes de la GSC est la société Mercure & Rodach Management Conseils située au 50 rue de Monceau - 75008 Paris.

ANNEXE 7 - COMPTES INDIVIDUELS 2017 DE LA SOCIÉTÉ ANONYME ETP

(Bilan, compte de résultat, annexe, rapport du commissaire aux comptes)

Bilan Actif

Période du 01/01/17 au 31/12/17

EDIT. ET SERV. TECH. PROF.

Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2017	Net (N-1) 31/12/2016
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	156 191	156 191		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	156 191	156 191		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles	48 829	20 263	28 565	408
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	48 829	20 263	28 565	408
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	20 000		20 000	20 000
Prêts	1 395		1 395	1 395
Autres immobilisations financières				
TOTAL immobilisations financières :	21 395		21 395	21 395
ACTIF IMMOBILISÉ	226 415	176 454	49 960	21 803
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises	525	515	10	10
TOTAL stocks et en-cours :	525	515	10	10
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	189		189	
Créances clients et comptes rattachés	1 331 684	14 277	1 317 407	692 249
Autres créances	79 891		79 891	89 239
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	1 411 763	14 277	1 397 486	781 488
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	100 000		100 000	183 543
Disponibilités	700 410		700 410	337 883
Charges constatées d'avance	23 109		23 109	73 374
TOTAL disponibilités et divers :	823 519		823 519	594 799
ACTIF CIRCULANT	2 235 807	14 792	2 221 016	1 376 298
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	2 462 222	191 246	2 270 976	1 398 101

Bilan Passif

Période du 01/01/17 au 31/12/17

EDIT. ET SERV. TECH. PROF.

Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2017	Net (N-1) 31/12/2016
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 499 016	499 016	499 016
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	49 902	49 902
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	154 868	154 868
Report à nouveau	114 970	109 033
Résultat de l'exercice	(25 955)	5 937
TOTAL situation nette :	792 800	818 755
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	792 800	818 755
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	2 586	2 196
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2 586	2 196
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	603 335	
TOTAL dettes financières :	603 335	
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	550	
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	404 045	339 198
Dettes fiscales et sociales	325 490	192 766
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	502	1 435
TOTAL dettes diverses :	730 038	533 399
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	141 667	43 750
DETTES	1 475 590	577 149
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	2 270 976	1 398 101

Compte de Résultat (Première Partie)

EDIT. ET SERV. TECH. PROF.

Période du 01/01/17 au 31/12/17

Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2017	Net (N-1) 31/12/2016
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				142
Production vendue de services	3 136 992		3 136 992	2 927 421
Chiffres d'affaires nets	3 136 992		3 136 992	2 927 563
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			12 025	34 904
Autres produits			2	1 939
PRODUITS D'EXPLOITATION			3 149 019	2 964 407
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]				
Autres achats et charges externes			2 794 006	2 627 802
TOTAL charges externes :			2 794 006	2 627 802
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			11 217	4 334
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			251 334	221 312
Charges sociales			105 369	88 980
TOTAL charges de personnel :			356 703	310 292
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			1 633	898
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			7 187	
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :			8 820	898
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			3 904	18 043
CHARGES D'EXPLOITATION			3 174 651	2 961 369
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(25 632)	3 038

Compte de Résultat (Première Partie)

EDIT. ET SERV. TECH. PROF.

Période du 01/01/17 au 31/12/17

Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2017	Net (N-1) 31/12/2016
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				142
Production vendue de services	3 136 992		3 136 992	2 927 421
Chiffres d'affaires nets	3 136 992		3 136 992	2 927 563
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			12 025	34 904
Autres produits			2	1 939
PRODUITS D'EXPLOITATION			3 149 019	2 964 407
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]				
Autres achats et charges externes			2 794 006	2 627 802
TOTAL charges externes :			2 794 006	2 627 802
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			11 217	4 334
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			251 334	221 312
Charges sociales			105 369	88 980
TOTAL charges de personnel :			356 703	310 292
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			1 633	898
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			7 187	
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :			8 820	898
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			3 904	18 043
CHARGES D'EXPLOITATION			3 174 651	2 961 369
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(25 632)	3 038



Editions et services techniques professionnels - ETP

- ANNEXE AUX COMPTES - 31/12/2017 -

Le bilan avant répartition totalise 2.270.976 €.

Le compte de résultat présente une perte de 25.955,00 €.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

Les notes et tableaux présentés, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels, qui ont été établis par la Présidente d'ETP.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Les comptes annuels au 31/12/2017 ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, la loi n°83-353 du 30/04/1983 et le décret 83-1020 du 29/11/1983, et conformément aux dispositions des règlements comptables 2000-06 et 2003-07 sur les passifs, 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs et 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Pour application de ces règlements, l'entité a choisi la méthode prospective.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissement de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- Immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- Immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - CAPITAL SOCIAL

Toutes les actions composant le capital Social sont de même catégorie.

Le capital est composé de 62 377 actions de 8,00 €.
Il n'existe pas de parts bénéficiaires.

3 – PROVISIONS INSCRITES AU BILAN (cf. annexe)

- Provision pour risques et charges :

Conformément à la nouvelle réglementation comptable, la provision pour « Médaille du travail » constituée en 2004, s'élève à 2.586 € au 31 décembre 2017.

- Provision sur créances :

Les provisions pour risques sur créances clients s'élèvent à 14.277 € à fin 2017 sur le montant HT du poste « clients douteux » de 17.132 €.

4 - ETAT DES IMMOBILISATIONS (cf. annexe)

5 - ETAT DES AMORTISSEMENTS (cf. annexe)

6 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations ont été comptabilisées à leur valeur d'acquisition. Elles correspondent à des logiciels (et leur mise à jour) pour 156.191 € qui sont totalement amortis au 31/12/2017.

7 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La nature des biens utilisés par l'entreprise constitue un tout indissociable.

En effet, ces biens ne procurent aucun avantage économique différent à l'entreprise.

Par ailleurs, en application du règlement 05-09 du CRC, relatif à la méthode simplifiée de traitement des immobilisations non décomposables, les durées d'utilisation prévues sont identiques à celles retenues avant l'application des nouvelles règles. En conséquence, les plans d'amortissement restent inchangés.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

Les durées d'amortissement les plus généralement retenues sont de 3 ans pour le matériel informatique.

- STOCK ET EN-COURS

Le stock est intégralement constitué d'ouvrages.

9 - CREANCES ET DETTES (cf. annexe)

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances liées au versement en prêt de l'investissement pour effort de construction (1.395 €) et aux clients douteux (17.132 €) sont estimés à plus d'un an.

Les autres créances, ainsi que toutes les dettes sont estimées à moins d'un an.

10 – PRODUITS A RECEVOIR ET CHARGES A PAYER (cf. annexe)

11 – CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCES (cf. annexe)

12 - AVANCES AUX DIRIGEANTS

Conformément aux dispositions légales, aucune avance ou crédit n'a été alloué aux dirigeants de la Société.

13 - FISCALITE DIFFEREE

Il n'existe aucun élément de fiscalité différée.

14 - GARANTIE, ENGAGEMENT FINANCIER, CREDIT BAIL

- Garantie donnée : néant
- Engagement financier hors crédit bail : néant
- Crédit bail immobilier : néant
- Crédit bail mobilier : néant

15 – AUTRES INFORMATIONS

- Social :

L'effectif moyen à fin 2017 s'élève à 5,40 collaborateurs.

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) a été comptabilisé en diminution des charges de personnel (en réduction des charges sociales) pour un montant de 8.508 € au 31/12/2017, le CICE a servi à augmenter le fonds de roulement à due concurrence.

- Honoraires du Commissaire aux comptes :

Conformément aux articles R 123-198 9° et R 232-14 17° du code de commerce, le montant des honoraires du commissaire aux comptes inscrit au compte de résultat s'élève à 8.750 € HT.

Provisions Inscrites au Bilan

EDIT. ET SERV. TECH. PROF.

Période du 01/01/17 au 31/12/17

Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Prov. pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges	2 196	390		2 586
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	2 196	390		2 586
Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation	515 7 090	7 187		515 14 277
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	7 605	7 187		14 792
TOTAL GÉNÉRAL	9 801	7 577		17 378

Immobilisations

Période du 01/01/17 au 31/12/17

EDIT. ET SERV. TECH. PROF.

Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	156 191		
TOTAL immobilisations incorporelles :	156 191		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	19 038		29 791
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	19 038		29 791
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés	20 000		
Prêts et autres immobilisations financières	1 395		
TOTAL immobilisations financières :	21 395		
TOTAL GÉNÉRAL	196 624		29 791

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles			156 191	
TOTAL immobilisations incorporelles :			156 191	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.			48 829	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :			48 829	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés			20 000	
Prêts et autres immo. financières			1 395	
TOTAL immobilisations financières :			21 395	
TOTAL GÉNÉRAL			226 415	

Amortissements

EDIT. ET SERV. TECH. PROF.

Période du 01/01/17 au 31/12/17

Tenue de compte EURO

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	156 191			156 191
TOTAL immobilisations incorporelles :	156 191			156 191
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.	18 630	1 633		20 263
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	18 630	1 633		20 263
TOTAL GÉNÉRAL	174 821	1 633		176 454

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :			
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GÉNÉRAL			

Produits à Recevoir

EDIT. ET SERV. TECH. PROF.

Période du 01/01/17 au 31/12/17

Tenue de compte EURO

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	375 930
Personnel	
Organismes sociaux	1 865
État	
Divers, produits à recevoir	
Autres créances	1 200
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	269
TOTAL	379 264

Charges à Payer

EDIT. ET SERV. TECH. PROF.

Période du 01/01/17 au 31/12/17

Tenue de compte EURO

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	310 188
Dettes fiscales et sociales	61 809
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
TOTAL	371 997

Charges et Produits Constatés d'Avance

EDIT. ET SERV. TECH. PROF.

Période du 01/01/17 au 31/12/17

Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	23 109	141 667
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	23 109	141 667

État des Échéances des Créances et Dettes

EDIT. ET SERV. TECH. PROF.

Période du 01/01/17 au 31/12/17

Tenue de compte EURO

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	1 395		1 395
Autres immobilisations financières			
TOTAL de l'actif immobilisé :	1 395		1 395
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	17 132		17 132
Autres créances clients	1 314 552	1 314 552	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	6 207	6 207	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 865	1 865	
État - Impôts sur les bénéfices	8 508	8 508	
État - Taxe sur la valeur ajoutée	62 110	62 110	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	1 200	1 200	
TOTAL de l'actif circulant :	1 411 575	1 394 442	17 132
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	23 109	23 109	

TOTAL GÉNÉRAL	1 436 078	1 417 551	18 527
----------------------	------------------	------------------	---------------

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	404 045	404 045		
Personnel et comptes rattachés	41 056	41 056		
Sécurité sociale et autres organismes	55 789	55 789		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	223 282	223 282		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	5 363	5 363		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	603 335	603 335		
Autres dettes	502	502		
Dettes représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	141 667	141 667		

TOTAL GÉNÉRAL	1 475 040	1 475 040		
----------------------	------------------	------------------	--	--



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS 2017 de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Madame, Monsieur,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société **Éditions et Services techniques professionnels – ETP**, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles, nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.



**Éditions et Services
Techniques professionnels
ETP 2017**

**Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement
d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à COMPIEGNE, le 2 mars 2018

SOGESSOR
Commissaire aux Comptes


Jean-Christophe GARRIGOUX
Commissaire aux Comptes Associé



ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicable en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

ANNEXE 8 - COMPTES INDIVIDUELS 2017 DE LA SCI 55

(Bilan, compte de résultat, annexe, rapport du commissaire aux comptes)

SCI 55 BILAN au 31 décembre 2017 (en euros)

ACTIF	2017				PASSIF	2017	2016
	Valeurs Brutes	Amortis. & provisions	Valeurs Nettes	Valeurs Nettes 2016			
ACTIF IMMOBILISÉ					CAPITAUX PROPRES		
Immobilisations corporelles					Capital	61 420 000,00	61 420 000,00
Terrains	30 700 000,00	-	30 700 000,00	30 700 000,00	Report à Nouveau (débitéur)	(1 934 829,07)	(662 555,74)
Constructions	28 187 338,72	2 059 619,27	26 127 719,45	26 715 813,90	Résultat de l'exercice	(1 315 642,84)	(1 272 273,33)
Immeuble / Agencements	5 386 270,60	1 062 523,90	4 323 746,70	4 396 104,38			
Matériel divers & Informatique	6 891,60	727,45	6 164,15	-			
Matériel de Sécurité	236 909,42	43 124,97	193 784,45	209 990,59			
Immobilisations en cours	70 769,93	-	70 769,93	30 722,60			
TOTAL I	64 588 180,27	3 165 995,59	61 422 184,68	62 052 631,47	TOTAL I	58 169 528,09	59 485 170,93
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Créances					Emprunts et dettes financières diverses	3 040 620,76	2 496 319,17
Clients & Comptes rattachés	7 664,86	-	7 664,86	139 076,37	Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	355 850,66	209 024,66
Autres Créances	31 235,14	-	31 235,14	38 894,16	Dettes Fiscales et sociales	5 600,00	5 389,00
Disponibilités					Dettes sur Immo. et comptes rattachés	26 255,44	-
Banque	108 350,06	-	108 350,06	4 195,92	Autres dettes	37 354,17	38 894,16
Charges constatées d'avance	65 774,38	-	65 774,38	-			
TOTAL II	213 024,44	-	213 024,44	182 166,45	TOTAL II	3 465 681,03	2 749 626,99
TOTAL GÉNÉRAL	64 801 204,71	3 165 995,59	61 635 209,12	62 234 797,92	TOTAL GÉNÉRAL	61 635 209,12	62 234 797,92

SCI 55 Compte de résultat au 31 décembre 2017 (en euros)

CHARGES	2017	2016	PRODUITS	2017	2016
Charges d'exploitation			Produits d'exploitation		
Achats d'approvisionnement	198 206,91	172 371,61	Production vendue (biens et services)	1 285 326,70	1 289 120,00
Autres charges externes	904 406,10	927 118,09	Transfert de charges	33 941,80	23 562,00
Impôts, taxes et versements assimilés	184 430,00	186 881,40			
Dotations aux amortissements	1 304 002,50	1 261 328,09			
Charges financières	43 865,83	37 256,14	Produits financiers	-	-
Total (I)	2 634 911,34	2 584 955,33	Total (I)	1 319 268,50	1 312 682,00
Charges exceptionnelles (II)	-	-	Produits exceptionnels (II)	-	-
Impôt sur les bénéfices (III)	-	-			
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	2 634 911,34	2 584 955,33	TOTAL DES PRODUITS (I+II)	1 319 268,50	1 312 682,00
			Solde débiteur : Perte	1 315 642,84	1 272 273,33
TOTAL GÉNÉRAL	2 634 911,34	2 584 955,33	TOTAL GÉNÉRAL	2 634 911,34	2 584 955,33

Annexe aux comptes de la SCI 55 au 31 décembre 2017

Le bilan totalise 61 635 209 Euros.

Le compte de résultat présente un déficit de 1 315 643 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

Les notes et tableaux présentés, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

I – Faits caractéristiques

1.1. Faits marquants de l'exercice

Rénovation de l'auditorium au niveau R0 et de son hall d'accueil, de la migration d'une partie du système SSI (Tranche 2), d'une réfection des sanitaires du niveau R+2 au niveau R+6, de travaux de rénovation de MEDEF PARIS au R+1, et du remplacement du système de climatisation/Chauffage au R+1 et R+2, ainsi que la mise en conformité du groupe froid.

1.2. Faits postérieurs à l'exercice

Néant.

II – Principes, règles et méthodes comptables

Principes Généraux

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce et du plan comptable général, ainsi que du règlement ANC 2016-07.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Concernant les actifs, la société applique les dispositions prévues par le règlement du CRC (2002-10, 2004-06, 2005-09).

III – Notes sur le Bilan

ACTIF

3.1 - Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

La décomposition de l'actif immobilier a été réalisée en conformité avec l'avis n°2004-11 du CNC suite à une expertise immobilière.

L'immeuble de l'avenue Bosquet a fait l'objet d'une séparation par principaux composants.

L'augmentation de la Gestion technique du bâtiment correspond au changement de climatisation/chauffage au R+1 et R+2 ainsi qu'à la conformité du groupe froid, pour les Agencements, il s'agit de la rénovation de l'auditorium et son accueil, de la rénovation des sanitaires du niveau R+2 au niveau R+6, de travaux de rénovation de MEDEF PARIS au R+1, de la migration du système SSI (Tranche 2), et de diverses modifications électriques.

Tableau des mouvements des immobilisations (montants bruts en euros)

IMMOBILISATIONS	Valeur début d'exercice	Travaux et investissements en 2017	Cession mise au rebut et Activation	31/12/2017
<u>Immobilisations corporelles</u>				
Terrains	30 700 000,00	-		30 700 000,00
Immeuble / Gros oeuvre	12 280 000,00	-		12 280 000,00
Immeuble / Façade & Toiture	6 260 720,00	2 008,34		6 262 728,34
Immeuble / Ascenseurs	1 020 199,46	-		1 020 199,46
Immeuble / Electricité	1 874 117,09	17 208,73		1 891 325,82
Immeuble / Gestion Technique du Bâtiment	986 417,17	220 667,92		1 207 085,09
Immeuble / gros oeuvre	5 526 000,00	-		5 526 000,00
Immeuble / Agencements	5 008 341,77	377 928,83		5 386 270,60
Immeuble / Matériel Divers & Informatique	-	6 891,60		6 891,60
Immeuble / Matériel de sécurité	228 106,47	8 802,95		236 909,42
Total des immobilisations corporelles	63 883 901,96	633 508,37	-	64 517 410,33
Total des immobilisations en cours (1)	30 722,60	70 769,93	30 722,60	70 769,93
TOTAL	63 914 624,56	704 278,30	30 722,60	64 588 180,26

(1) : Les immobilisations en cours correspondent à la mise en conformité des escaliers en cours d'installation au

3.2. Amortissement des immobilisations

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction des durées de vie prévues.

L'amortissement des composants de l'immeuble a été réalisé suivant l'avis du CNC n°2004-11 du 23 juin 2004 suite à une expertise immobilière.

La structure de l'immeuble n'est pas amortie en application des dispositions de l'article 322-1 du Plan Comptable Général.

Tableau des mouvements des amortissements (en euros)

AMORTISSEMENTS	Valeur début d'exercice	Dotations 2017	Reprise de l'exercice	Total des amortissements au 31/12/2017
Immobilisations corporelles				
Façade & Toiture	312 933,24	212 801,18		525 734,42
Ascenseurs	75 400,49	51 009,97		126 410,46
Electricité	187 396,65	125 810,50		313 207,15
Gestion Technique du Batiment	96 143,31	69 955,96		166 099,27
Autres & Gros œuvre	559 766,13	368 401,84		928 167,97
Agencements	612 237,39	450 286,51		1 062 523,90
Matériel Divers & Sécurité	-	727,45		727,45
Matériel de Sécurité	18 115,88	25 009,09		43 124,97
Total des Amortissements sur immobilisations corporelles	1 861 993,09	1 304 002,50	-	3 165 995,59

Immobilisations	Durée d'amortissement
Terrain	Non amortissable
Immeuble / Gros Œuvre	Non amortissable
Immeuble / Façade et toiture	15 à 30 ans
Immeuble / Ascenseur	20 ans
Immeuble / Electricité	15 ans
Immeuble / Gestion Technique du Bâtiment	15 ans
Immeuble / Autres & Gros œuvre	15 ans
Immeuble / Agencements	5 à 15 ans
Immeuble Matériel Divers & Informatique	5 ans
Immeuble / Matériel de Sécurité	5 à 10 ans

3.3. Etat des créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ETAT DES CREANCES (en euros)	Montant brut au 31/12/2017	Échéances	
		jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
Clients	-	-	-
Clients (Facture à établir)	7 664,86	7 664,86	
Créance Clients	7 664,86	7 664,86	-

Ce montant correspond aux factures non-reçues et à facturer au MEDEF.

3.4. Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan (en euros)

Autres Créances	31/12/2017
Produits à recevoir	4 952,36
RRR à obtenir et avoirs non reçus	26 282,78
Total	31 235,14

Les Produits à recevoir, correspondent à un remboursement assurance (sinistre déclaré) à venir et l'avoir à venir provient de l'économie de la consommation énergétique de l'année complète.

3.5. Disponibilités

Disponibilités (en euros)	Au 31/12/2017
Banque	108 350,06
Total	108 350,06

3.6. Charges constatées d'avance

En euros	Au 31/12/2017
Charges constatées d'avance	65 774,38
Total	65 774,38

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur. Ce montant correspond à l'assurance « Multi-Risques Professionnelle 2018 ».

PASSIF

3.7. Capital social

Le capital social se décompose en 6 142 parts sociales d'une valeur nominale de 10 000 €.

Conformément à l'assemblée générale du 15 Mars 2017, le résultat de l'exercice 2016 d'un montant de -1 272 273,33 € a été affecté en totalité au compte de report à nouveau débiteur, faisant ainsi passer les capitaux propres de la société à 59 485 170,93 €.

3.8. Etat des dettes

ETAT DES DETTES (en euros)	Montant brut	Échéances		
		jusqu'à 1 an	à plus d'1 an	à plus de 5 ans
Compte-courant associé	2 996 754,93	-	-	2 996 754,93
Intérêts courus sur compte-courant associé	43 865,83	-	-	43 865,83
Emprunts et dettes financières diverses (1)	3 040 620,76	-	-	3 040 620,76
Fournisseurs	318 894,99	318 894,99	-	-
Fournisseurs, factures non parvenues	36 955,67	36 955,67	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	355 850,66	355 850,66	-	-
Fournisseurs d'immobilisations	26 255,44	26 255,44	-	-
Dettes sur Immo.et comptes rattachés	26 255,44	26 255,44	-	-
Autres taxes et assimilés	5 600,00	5 600,00	-	-
Dettes fiscales et sociales (2)	5 600,00	5 600,00	-	-
Clients	32 401,81	32 401,81	-	-
Avoir + RRR à établir	4 952,36	4 952,36	-	-
Autres Dettes	37 354,17	37 354,17	-	-
	3 465 681,03	425 060,27	-	3 040 620,76

(1) conformément à la convention de trésorerie signée le 2^e juillet 2015 entre l'association MEDEF, les avances de trésorerie consenties par le MEDEF sont rémunérées au taux d'intérêt fiscalement déductible des comptes d'associés au 31 décembre de chaque année.

Ces avances sont effectuées selon les dispositions prévues par la convention à titre gratuit.

(2) les dettes fiscales comprennent la CRL (contribution sur les revenus de loyers), une provision sur la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), et la Cotisation de la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) qui seront liquidées au moment du dépôt des déclarations fiscales en 2018.

3.9. Charges à Payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan

CHARGES A PAYER (en euros)	31/12/2017
Emprunts et dettes financières diverses	43 865,83
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	36 955,67
Dettes fournisseurs d'immo. et comptes rattachés	26 255,44
Dettes fiscales et sociales	5 600,00
	112 676,94

Les fournisseurs et charges à payer sont enregistrés en fonction de l'engagement réalisé à la clôture de l'exercice.

3.10. Avoir à établir

Autres Dettes clients (en euros)	31/12/2017
Avoir à établir	4 952,36
TOTAL DETTES	4 952,36

3.11. Eléments concernant les entreprises liées

Entités liées (en euros)	31/12/2017
Compte courant MEDEF	3 040 620,76
Avoir à établir MEDEF	4 952,36
Client créditeur MEDEF	32 401,81
TOTAL DETTES	3 077 974,93

Entités liées (en euros)	31/12/2017
Facture à établir MEDEF	7 664,86
TOTAL CREANCES	7 664,86

IV – Note sur le compte de résultat

PRODUITS

4.1. Produits d'exploitation

L'ensemble des loyers sur la période courue jusqu'au 31 décembre 2017 s'élèvent à 113 548,03 €.

La convention de mise à disposition à titre gratuit de la surface de bureaux disponible prévoit que le MEDEF rembourse à la SCI 55 les charges et taxes, appelées sous la forme de provisions trimestrielles. Pour la période du 01 janvier au 31 décembre 2017, les appels de provisions se sont élevés à 1 171 778,67 €.

Un remboursement assurance (3 sinistres) a été encaissé pour 33 941,80 € et a été comptabilisé en transfert de charges d'exploitation.

4.2. Analyse des ressources

(En euros)	31/12/2017
Loyers	113 548,03
Appels de provisions s/charges	1 171 778,67
Remboursement Assurances	33 941,80
	1 319 268,50

CHARGES

4.3. Achats d'approvisionnement

Ces dépenses comprennent les dépenses d'Eau, d'électricité, et de fournitures de petit matériel pour 198 206,91 €.

4.4. Autres charges externes

Ce poste comprend les dépenses liées à l'immeuble telles que le nettoyage, le gardiennage, les contrats de maintenance des installations, pour un total de 901 279,06 €.

Les honoraires de 3 000,00 € correspondent à la mission de commissariat aux comptes.

Les frais courants ressortent à 127,04 €.

4.5. Impôts, taxes et versements assimilés

Ce poste comprend la taxe Foncière 2017 d'un montant de 145 295,00 € (Pris en charge de 50 % par le MEDEF, conformément à la convention d'occupation des locaux à titre gratuit – Article 12 *Charges*) et la taxe sur les Bureaux s'élève à 35 969,00 €.

Les impôts et taxes concernent également la CRL (contribution sur les revenus de loyers) qui sera liquidée au moment du dépôt de la déclaration Cerfa 2072 au centre des impôts en 2018, ainsi que la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises), et la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises).

4.6. Dotations aux amortissements

Les dotations sont calculées conformément aux règles indiquées au point 3.2. ci-dessus.

4.7. Charges financières concernant les entreprises liées

Conformément à la convention de trésorerie signée le 1er juillet 2015 entre la SCI 55 et son associé MEDEF, les avances de trésorerie consenties par le MEDEF sont rémunérées au taux d'intérêt fiscalement déductible des comptes d'associés au 31 décembre de chaque année. La société a comptabilisé 43 865,83 € de charges financières compte tenu du taux fiscalement déductible de 1,67 % au 31 décembre 2017.

Ces avances sont effectuées selon les dispositions prévues par la convention à titre gratuit, signée le 24 juin 2015.

V – Autres informations

5.1. Honoraires du commissaire aux comptes

Conformément à l'article R 123-198 du code de commerce, le montant des honoraires du commissaire aux comptes inscrit au compte de résultat au titre du contrôle légal des comptes s'élève à 3.000 € TTC.

5.2. Engagements hors bilan

Aucun engagement n'est recensé au 31 décembre 2017.

5.3. Périmètre d'ensemble au sens de l'article L. 2135-2 du code du travail

La société fait partie du périmètre d'ensemble du MEDEF qui a opté pour la méthode B dite de l'agrafage.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE 55 (S.C.I.55)

Siège social : 55, avenue Bosquet - 75007 PARIS

Capital social : 61.420.000,00 Euros

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux associés,

1 – Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confié par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l’audit des comptes annuels de la société SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE 55 (S.C.I.55) relatifs à l’exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu’ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l’exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 – Fondement de l’opinion

Référentiel d’audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d’exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiqués dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l’audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d’audit dans le respect des règles d’indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d’émission de notre rapport, et notamment nous n’avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3 – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4 – Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes de l'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Gérant et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

5 – Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévue de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Gérant.

6 – Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude

significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 05 mars 2018

Le Commissaire aux Comptes
ALTEUS CONSULTANTS



Gaëtan Mangeon

ANNEXE 9 - COMPTES INDIVIDUELS 2017 DE L'ASSOCIATION ADREE

(Bilan, compte de résultat, annexe, rapport du commissaire aux comptes)

BILAN ACTIF				
ACTIF (EUR)	31/12/2017			31/12/2016
	VALEURS BRUTES	AMORT- et PROVISIONS	VALEURS NETTES	
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles			0	
Avances et acomptes			0	
Immobilisations corporelles				
Terrains			0	
Constructions			0	
Installations techniques, matériel & outillage				
Autres immobilisations corporelles			0	
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes			0	
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés			0	
Prêts			0	
Autres immobilisations financières			0	
ACTIF IMMOBILISÉ	TOTAL (I)	0	0	0
Stocks et en-cours				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
Encours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances & acomptes versés sur commande			0	
Créances				
Créances usagers et comptes rattachés			0	
Autres créances			0	
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	21 961
Disponibilités	308 864	0	308 864	304 277
Charges constatées d'avance	0	0	0	0
ACTIF CIRCULANT	TOTAL (II)	308 864	308 864	326 238
CHARGES À RÉPARTIR	TOTAL (III)			
PRIMES DE REMBOURSEMENT TOTAL (IV)				
ECART DE CONVERSION	TOTAL (V)		0	0
TOTAL ACTIF (I à V)	308 864	-	308 864	326 238

BILAN PASSIF

PASSIF (EUR)	31/12/2017	31/12/2016
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds associatifs sans droit de reprise (dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables...)		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale (3)		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (3) dont (*) :		
Autres réserves		
Report à nouveau	0	-14 906
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	0	14 906
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds associatif avec droit de reprise		
- apports		
- legs et donations		
- résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Ecart de réévaluation		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (commodat)		
FONDS ASSOCIATIFS TOTAL (I)	0	0
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS TOTAL (II)	- 0	- 0
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES TOTAL (III)	0	0
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres subventions	38 835	64 254
FONDS DEBES TOTAL (IV)	38 835	64 254
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (6)		
Emprunts et dettes financières divers dont (**):		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	270 029	261 934
Dettes fiscales et sociales		50
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (5)		
DETTES (5) et COMPTE DE RÉGULARISATION TOTAL (V)	270 029	261 984
ECART DE CONVERSION TOTAL (VI)	- 0	- 0

TOTAL PASSIF	308 864	326 238
---------------------	----------------	----------------

Renvois

- (1) Ecart de réévaluation incorporé au capital
Réserve spéciale de réévaluation
- (2) Ecart de réévaluation libre
Réserve de réévaluation (1976)
- (3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme
- (5) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an
- (6) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP

RÉSULTAT (Partie 1)

EUR

Rubriques	31/12/2017	31/12/2016	Ecart 2017/2016	
Ventes de marchandises			0	0 %
Production vendue de biens & services			0	0 %
Chiffres d'affaires nets			0	0 %
Production stockée			0	0 %
Production immobilisée			0	0 %
Subvention d'exploitation	253 136	340 646	-87 510	-26 %
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges			0	0 %
Cotisations			0	0 %
Autres produits (Hors Cotisations)			0	0 %
PRODUITS D'EXPLOITATION	253 136	340 646	-87 510	-26 %
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			0	0 %
Variation de stock (marchandises)			0	0 %
Achat de matières premières et autres approvisionnements			0	0 %
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			0	0 %
Autres achats et charges externes	278 719	301 244	-22 525	-7 %
Impôts, taxes et versements assimilés			0	0 %
Salaires et traitements			0	0 %
Charges sociales			0	0 %
Dotation aux amortissements sur immobilisations			0	0 %
Dotations aux provisions sur immobilisations			0	0 %
Dotations aux provisions sur actif circulant			0	0 %
Dotations aux provisions pour risque et charges			0	0 %
Autres charges			0	0 %
CHARGES D'EXPLOITATION	278 719	301 244	-22 525	-7 %
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-25 583	39 402	-64 985	-165 %
Bénéfice attribué ou perte transférée				0 %
Perte supportée ou bénéfice transféré				0 %
Produits financiers de participations				0 %
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				0 %
Autres intérêts et produits assimilés	164	451	-287	-64 %
Reprises sur provisions et transfert de charges			0	0 %
Différences positives de changes			0	0 %
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				0 %
PRODUITS FINANCIERS	164	451	-287	-64 %
Dotations financières aux amortissements et provisions			0	0 %
Intérêts et charges assimilés			0	0 %
Différences négatives de changes			0	0 %
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			0	0 %
CHARGES FINANCIÈRES	0	0	0	0 %
2 - RÉSULTAT FINANCIER	164	451	-287	-64 %
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	-25 419	39 853	-65 272	-164 %

RÉSULTAT (Partie 2)

EUR

Rubriques	31/12/2017	31/12/2016	Ecart 2017/2016	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			0	0 %
Produits exceptionnels sur opérations en capital			0	0 %
Reprises sur provisions et transferts de charges			0	0 %
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0	0	0 %
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			0	0 %
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			0	0 %
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			0	0 %
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	0	0 %
4- RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	0	0	0	0 %
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			0	0 %
Impôt sur les bénéfices	0	50	-50	-100 %
TOTAL DES PRODUITS	253 300	341 097	-87 797	-26 %
TOTAL DES CHARGES	278 719	301 294	-22 575	-7 %
5 - SOLDE INTERMEDIAIRE	-25 419	39 803	-65 222	-164 %
REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	64 254	39 358	24 896	
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES ATTRIBUEES	38 835	64 254	-25 419	
EXCEDENT ou DEFICIT	0	14 907	-65 222	-164 %
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS				
- Bénévolat				
- Prestations en nature				
- Dons en nature				
TOTAL	0,00	0,00		
CHARGES				
- Secours en nature				
- Mise à disposition gratuite de biens et services				
- personnel bénévole				
TOTAL	0,00	0,00		

Annexe aux comptes de l'A.D.R.E.E. au 31 décembre 2017

Le bilan avant répartition totalise 308.864 Euros.
Le compte de résultat est équilibré.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

Les notes et tableaux présentés, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

1 – Principes, règles et méthodes comptables

Principes Généraux

1.1. Les comptes annuels de l'exercice clos le 31-12-2017, ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

1.2. L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Règles spécifiques ou changements de méthodes

1.3. Fournisseurs et charges à Payer

Les Fournisseurs et charges à payer sont enregistrés en fonction de l'engagement réalisé à la clôture de l'exercice.

1.4. Capitaux Propres

Les capitaux propres augmentent de 14.906 € correspondant à l'affectation du résultat de l'exercice 2016, conformément aux décisions du Conseil d'Administration du 16 mars 2017.

1.5. Produits Financiers

Les intérêts issus des placements ont été comptabilisés au 31/12/2017.

2 – Fonds dédiés

Tableau des fonds dédiés

FONDS DEDIES	Au 31/12/2016	Dotations	Reprises	Au 31/12/2017
Fonds dédiés - Reliquat TA collectée	64 254,44	38 835,11	64 254,44	38 835,11

3 – Charges et produits constatés d'avance

Libellé	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Charges constatées d'avance	0,00	0,00
Produits constatés d'avance	0,00	0,00

4 – Echéances des créances et des dettes

	Montant	Échéances	
		jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
Etat des créances	-	0	0
Total	-	-	-
Etat des dettes			
Fournisseurs et comptes rattachés	270 029,29	270 029,29	-
Total	270 029,29	270 029,29	-

5 – Produits à recevoir et Charges à payer

Produits à recevoir	
Disponibilités - Intérêts à recevoir	0,00
Total	0,00

Charges à payer	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	242 976,85
Total	242 976,85

6 – Analyse des ressources

	Au 31/12/2017	%
Collecte Taxe Apprentissage	253 135,90	79,7%
Produits financiers	164,13	0,1%
Reprise fonds dédiés / collecte TA	64 254,44	20,2%
	317 554,47	100,0%

La collecte a permis de financer les actions semaine école en région pour 252 862,69€ ainsi que la création et le déploiement promotionnel du site internet « ACTION EE ».

La quote-part de collecte 2017 non consommée durant l'exercice est portée en fonds dédiés (cf. point 2)

7 – Impôt Société

Il n'y a pas d'impôt société en 2017.

8 – Autres informations

Les honoraires de commissariat aux comptes pour l'exercice 2017 s'élèvent à 2 040 € TTC.

Evaluation des contributions volontaires en nature : Les membres des instances statutaires de l'ADREE sont des personnes bénévoles ne percevant aucune rémunération à ce titre. Au regard de la diversité des missions accomplies, une évaluation quantitative ne peut être réalisée.

Commodat : Aucune mise à disposition gratuite de biens immobiliers n'est effective au sein de l'ADREE.

Engagements hors bilan : Aucun engagement.

ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES RELATIONS EDUCATION / ENTREPRISE (A.D.R.E.E)

Association loi de 1901
55, Avenue Bosquet

75007 – PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Mesdames, Messieurs

I. Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, du 18 novembre 2014, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'« Association pour le Développement des Relations Education / Entreprise (A.D.R.E.E)» relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance

qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et le cas échéant sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

V. Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes,

le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau de l'association A.D.R.E.E.

VI. Responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'e l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Fait à Rueil-Malmaison, le 16 mars 2018



Christophe PAYEN
Commissaire aux Comptes

ANNEXE 10 - COMPTES INDIVIDUELS 2017 DE L'ASSOCIATION HCGE

(Bilan, compte de résultat, annexe, rapport du commissaire aux comptes)

HCGE BILAN au 31 décembre 2017 (en euros)

ACTIF	Exercice 2017				PASSIF	Exercice 2017	Exercice 2016
	Valeurs Brutes	Amortis. & provisions	Valeurs Nettes	Valeurs Nettes 2016			
ACTIF IMMOBILISE					CAPITAUX PROPRES		
Immobilisations corporelles					Capital	-	-
Immobilisations incorporelles					Résultat de l'exercice	-	-
Immobilisations financières							
TOTAL I	-	-	-	-	TOTAL I	-	-
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Créances					Emprunts et dettes financières diverses	-	-
Clients	-		-	-	Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	16 459,58	10 129,43
Disponibilités					Dettes Fiscales et sociales	-	-
Banque	42 881,82		42 881,82	35 276,79	Autres dettes	26 422,24	25 147,36
Charges constatées d'avance	-		-	-			
TOTAL II	42 881,82		42 881,82	35 276,79	TOTAL II	42 881,82	35 276,79
TOTAL GÉNÉRAL	42 881,82	-	42 881,82	35 276,79	TOTAL GÉNÉRAL	42 881,82	35 276,79

HCGE Compte de résultat au 31 décembre 2017 (en euros)

CHARGES	Exercice 2017	Exercice 2016	PRODUITS	Exercice 2017	Exercice 2016
Charges d'exploitation			Produits d'exploitation		
Achats d'approvisionnement			Produits divers de gestion courante	93 577,76	94 852,64
Autres charges externes	93 577,76	94 852,64			
Impôts, taxes et versements assimilés	-	-			
Dotations aux amortissements	-	-			
Charges financières	-	-	Produits financiers	-	-
Total (I)	93 577,76	94 852,64	Total (I)	93 577,76	94 852,64
Charges exceptionnelles (II)	-	-	Produits exceptionnels (II)	-	-
Impôt sur les bénéfices (III)	-	-			
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	93 577,76	94 852,64	TOTAL DES PRODUITS (I+II)	93 577,76	94 852,64
TOTAL GENERAL	93 577,76	94 852,64	TOTAL GENERAL	93 577,76	94 852,64

Annexe aux comptes de HCGE au 31 décembre 2017

Le bilan totalise 42 882 €uros et le résultat est nul.

L'association « Haut Comité de Gouvernement d'Entreprise » a été créée le 2 Mai 2014 et a pour objet d'assurer le bon fonctionnement du Haut Comité de gouvernement d'Entreprises prévu au point 25.2 du code AFEP/MEDEF de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées.

Sont membres cette association : l'AFEP (Association des Entreprises Privées) et le MEDEF (Mouvement des Entreprises de France)

Association non fiscalisée et régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901.

Le siège de l'Association est situé au 55, avenue Bosquet – 75007 Paris.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

Les notes et tableaux présentés, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

I – Principes, règles et méthodes comptables

Principes Généraux

1.1. Les comptes annuels de l'exercice clos le 31-12-2017, ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

1.2. L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

1.3. Les Fournisseurs et charges à payer sont enregistrés en fonction de l'engagement réalisé à la clôture de l'exercice.

II – Notes sur le Bilan

ACTIF

2.1. Etat des créances

Néant

2.2. Disponibilités

Disponibilités	Au 31/12/2017
Banque CIC	42 881,82
Total	42 881,82

PASSIF

Compte tenu de son activité, l'association ne doit pas avoir de fonds propres.

2.3. Etat des dettes

ETAT DES DETTES	Montant brut	Échéance	
		jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
Fournisseurs (1)	15 616,09	15 616,09	-
Fournisseurs, factures non parvenues (2)	843,49	843,49	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 459,58	16 459,58	-
Clients (3)	26 422,24	26 422,24	-
Autres Dettes	26 422,24	26 422,24	-
	42 881,82	42 881,82	-

(1) Ce montant correspond à la comptabilisation des fournisseurs au 31/12, non décaissé.

(2) Ce montant correspond aux Honoraires du commissaire aux comptes, et au frais bancaire du mois de décembre 2017.

(3) La dette client est relative à 2 avoirs émis en faveur de l'AFEP et du MEDEF, afin de régulariser les appels de participation établis durant l'année.

2.4. Charges à Payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan

CHARGES A PAYER	31/12/2017
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 459,58
Autres dettes Clients	26 422,24
	42 881,82

Les fournisseurs et charges à payer sont enregistrés en fonction de l'engagement réalisé à la clôture de l'exercice.

III – Autres informations

3.1. Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes inscrit au compte de résultat s'élève à 840,00 € TTC.

3.2. Engagements hors bilan

Aucun engagement n'est recensé au 31 décembre 2017.

3.3. Périmètre d'ensemble au sens de l'article L. 2135-2 du code du travail

L'association fait partie du périmètre d'ensemble du MEDEF qui a opté pour la méthode B dite de l'agrafage.

Haut Comité de Gouvernement d'Entreprise (HCGE)

Association loi de 1901
55, Avenue Bosquet

75007 – PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Aux membres,

I. Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, du 15 février 2016, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « Haut Comité de Gouvernement (HCGE) » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et le cas échéant sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

V. Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des comptes annuels ne

comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par les membres de l'association HCGE.

Vi. Responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'e l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Fait à Rueil-Malmaison, le 19 février 2018

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. PAYEN', with a large, sweeping flourish above the name.

Christophe PAYEN
Commissaire aux Comptes

ANNEXE 11 - COMPTES INDIVIDUELS 2016 DE L'ASSOCIATION GSC

(Bilan, compte de résultat, annexe, rapport du commissaire aux comptes)

ASSOCIATION GSC

Période du 1 janvier 2016 au 31 décembre 2016

Plaquette association

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/16	Net au 31/12/15
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Cessions, brevets et droits assimilés	60 145	52 452	7 693	13 253
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	114 057	48 297	65 760	22 447
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	46 150		46 150	25 675
ACTIF IMMOBILISE	220 352	100 748	119 603	61 375
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
Autres créances	13 159		13 159	14 792
Comptes de liaison				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	174 285		174 285	283 498
Charges constatées d'avance	18 411		18 411	49 245
ACTIF CIRCULANT	205 856		205 856	347 535
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	426 207	100 748	325 459	408 910

Comptes ayant fait l'objet
de notre rapport annuel

Bilan

	Net au 31/12/16	Net au 31/12/15
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Fonds associatifs avec droit de reprise	30 490	30 490
Ecart de réévaluation		
Réserves disponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	54 998	54 998
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE	1	
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	85 488	85 488
Provisions pour risques	90 675	
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	90 675	
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31 239	73 337
Dettes fiscales et sociales	117 941	137 419
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	116	112 667
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
DETTES	149 296	323 422
Ecart de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	325 459	408 910

Comptes ayant fait l'objet
de notre rapport annuel

Compte de résultat

	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	%	du 01/01/15 au 31/12/15 12 mois	%
Ventes de marchandises				
Production vendue				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	1 055 544	100,00	1 027 967	100,00
Reprises et Transferts de charge	40			
Cotisations				
Autres produits	2		89	0,01
Produits d'exploitation	1 055 587	100,00	1 028 056	100,01
Achats de marchandises				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières				
Variation de stock de matières premières				
Autres achats non stockés et charges externes	378 652	35,87	421 197	40,97
Impôts et taxes	18 896	1,79	24 235	2,36
Salaires et Traitements	341 887	32,39	355 715	34,60
Charges sociales	186 144	17,63	212 148	20,64
Amortissements et provisions	121 116	11,47	14 708	1,43
Autres charges	2		710	0,07
Charges d'exploitation	1 046 697	99,16	1 028 712	100,07
RESULTAT D'EXPLOITATION	8 890	0,84	-856	-0,08
Opérations faites en commun				
Produits financiers	677	0,06	656	0,06
Charges financières				
Résultat financier	677	0,06	656	0,06
RESULTAT COURANT	9 567	0,91		
Produits exceptionnels				
Charges exceptionnelles	9 566	0,91		
Résultat exceptionnel	-9 566	-0,91		
Impôts sur les bénéfices				
Report des ressources non utilisées				
Engagements à réaliser				
EXCEDENT OU DEFICIT	1			
Contribution volontaires en nature				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
Total des produits				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite				
Personnel bénévole				
Total des charges				

Comptes ayant fait l'objet
de notre rapport annuel

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : GSC

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2016, dont le total est de 325 459 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un excédent de 1 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 10/03/2017 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2016 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du plan comptable du secteur .

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 12 mois
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 3 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Comptes ayant fait l'objet
de notre rapport annuel

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2016 a été constaté pour un montant de 6 532 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Comptes ayant fait l'objet
de notre rapport annuel

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	42 385	17 760		60 145
Immobilisations incorporelles	42 385	17 760		60 145
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	36 494	60 000	36 494	60 000
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	54 057			54 057
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	90 551	60 000	36 494	114 057
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	25 675	20 475		46 150
Immobilisations financières	25 675	20 475		46 150
ACTIF IMMOBILISE	158 611	98 235	36 494	220 352

Comptes ayant fait l'objet
de notre rapport annuel

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	17 760	60 000	20 475	98 235
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	17 760	60 000	20 475	98 235
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		36 494		36 494
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		36 494		36 494

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	29 132	23 320		52 452
Immobilisations incorporelles	29 132	23 320		52 452
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	24 321	12 634	36 494	461
- Matériel de transport	43 783	4 053		47 836
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers	68 104	16 687	36 494	48 297
Immobilisations corporelles	68 104	16 687	36 494	48 297
ACTIF IMMOBILISE	97 235	40 007	36 494	100 748

Comptes ayant fait l'objet
de notre rapport annuel

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 77 720 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	46 150	25 675	20 475
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	13 159	13 159	
Charges constatées d'avance	18 411	18 411	
Total	77 720	57 245	20 475
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Etat - produits à recevoir	6 532
Adhésions à recevoir	4 000
Total	10 532

Comptes ayant fait l'objet
de notre rapport annuel

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations				
Subventions affectées				
Autres fonds				
Total fonds sans droit reprise				
Apports avec droit de reprise	30 490			30 490
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
Total fonds avec droit reprise	30 490			30 490
Ecart de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	54 998			54 998
Report à Nouveau				
Résultat de l'exercice		1		1
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs				
Total fonds associatifs	85 488	1		85 488

Le poste "Autres réserves" correspond à des dotations au "fonds social".

Conformément de l'article 14 des statuts de l'association, une commission du fonds social, composée de quatre administrateurs désignés par le Conseil, décide de la distribution d'une aide financière à apporter aux chefs d'entreprise en nom personnel ou dirigeants mandataires sociaux affiliés au régime de garantie chômage GSC.

Comptes ayant fait l'objet
de notre rapport annuel

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 149 296 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31 239	31 239		
Dettes fiscales et sociales	117 941	117 941		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	116	116		
Produits constatés d'avance				
Total	149 296	149 296		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Les autres dettes correspondent essentiellement à l'excédent de versement relative à la dotation de gestion à reverser.

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	18 907
Dettes provis. pr congés à payer	29 717
Personnel - autres charges à payer	4 000
Charges sociales s/congés à payer	13 373
Charges sociales - charges à payer	1 800
Etat - autres charges à payer	4 256
Total	72 053

Comptes ayant fait l'objet
de notre rapport annuel

Notes sur le bilan**Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	18 411		
Total	18 411		

Comptes ayant fait l'objet
de notre rapport annuel

 Notes sur le compte de résultat**Charges et produits d'exploitation et financiers****Rémunération des commissaires aux comptes**

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 15 924 euros

Subventions d'exploitation

Dans le cadre des "dispositions communes relatives à l'organisation technique du régime GSC", l'association GSC a perçu de la part de GROUPAMA un remboursement des frais de fonctionnement à hauteur de 1 097 543 € au titre de l'exercice 2016.

Comptes ayant fait l'objet
de notre rapport annuel

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 8 personnes.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres		4	4	4
Employés		4	4	4
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat Initiative Emploi				
Total		8	8	8

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

Comptes ayant fait l'objet
de notre rapport annuel

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

Aux membres,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration du 9 décembre 2011, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association GSC, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et méthodes comptables : dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans l'annexe.

Estimations comptables : nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par l'association décrites dans l'annexe et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration.

Paris, le 28 septembre 2017


Pour la société, Sylvain SZNEK
Commissaire aux comptes

MERCURE & RODACH Management Conseils : 50 rue de Monceau 75008 PARIS Tel : 01 53 83 70 10 Fax : 01 53 83 70 05
Site WEB : www.mercurerodach.fr E mail : contact@mercurerodach.fr

Société de Commissariat aux Comptes inscrite auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris
Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre de la région Paris Ile de France
SAS au capital de 107 300 € RCS Paris 439 348 988 NAF 6820 Z Numéro de TVA intracommunautaire FR15439348988

ANNEXE 12 - LISTE DES ORGANISMES PARITAIRES AUXQUELS PARTICIPE LE MEDEF

Conformément à l'avis du Conseil National de la Comptabilité (CNC) n°2009-08 du 3 septembre 2009 relatif aux modalités d'application de l'article L.2135-2 du code du travail, « l'organisation syndicale tête de périmètre, indique dans l'annexe de ses comptes, la liste des organismes paritaires auxquels elle participe. »

Comme le prévoit la note de présentation de l'avis du CNC n°2009-08 du 3 septembre 2009, la liste ci-dessous comprend les organismes paritaires dont la gestion est assurée également par les représentants des employeurs et des salariés.

Cependant, dans un souci d'exhaustivité, les organismes à gestion paritaire ne répondant pas strictement à la définition ci-dessus (tels que Pôle Emploi, l'Agefiph etc.) figurent à la suite de la première liste.

Formation professionnelle :

- Association de Gestion du Fonds Paritaire National : AGFPN
- Fonds de gestion paritaire de la formation professionnelle continue : FONGEFOR
- Conseil paritaire interprofessionnel national pour l'emploi et la formation professionnelle : COPANEF
- Conseil paritaire interprofessionnel régional pour l'emploi et la formation professionnelle : COPAREF
- Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels : FPSPP
- Organismes paritaires collecteurs agréés : OPCALIA

Emploi :

- Association pour l'emploi des cadres : APEC
- Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce : UNEDIC

Protection sociale :

- Association générale des institutions de retraite des cadres : AGIRC
- Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés : ARRCO
- Centre technique des institutions de prévoyance : CTIP
- Commission accidents du travail et maladies professionnelles de la CNAMTS : CATMP
- Groupe de l'institution prévention de la sécurité sociale en Europe : Eurogip
- Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles : INRS
- Association de gestion des fonds de financement : AGFF
- Association pour la gestion de la Structure Financière : ASF

Logement :

- Association foncière logement : AFL
- Association pour l'accès aux garanties locatives : APAGL
- Action Logement Groupe (ALG)
- Action Logement Services (ALS)
- Action Logement Immobilier (ALI)

Formation professionnelle :

- Association nationale pour la formation professionnelle des adultes : AFPA

Emploi :

- Association pour la gestion du fonds de développement pour l'insertion des personnes handicapées : AGEFIPH
- Pôle emploi
- Association pour la gestion du régime d'assurance des créances des salariés : AGS
- Association pour la garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprise : GSC
- Commission Nationale Consultative pour les Droits de l'Homme : CNCDH
- Bureau International du Travail : BIT
- Comité Consultatif pour la Libre Circulation des Travailleurs (commission européenne) : CCLCT
- Commission Nationale de la Négociation Collective : CNNC
- Comité du Dialogue Social pour les Questions Européennes et Internationales : CDSEI
- Comité d'orientation pour l'emploi : COE
- Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées : CNCPH
- Conseil National de l'emploi et de la formation et de l'orientation professionnelle : CNEFOP
- Conseil régional de l'emploi et de la formation et de l'orientation professionnelle : CREFOP
- Conseil supérieur de la prud'homie : CSP
- Conseil Supérieur Egalité Professionnelle : CSEP
- Haut conseil pour le Dialogue social : HCDS
- Office Français de l'Intégration et de l'Immigration : OFII
- COPIESAS

Protection sociale :

- Agence centrale des organismes de sécurité sociale : ACOSS
- Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés : CNAMTS
- Caisse nationale d'allocations familiales : CNAF
- Fonds de solidarité vieillesse : FSV
- Caisse nationale d'assurance vieillesse : CNAV
- Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail : ANACT
- Union nationale des caisses d'assurance maladie : UNCAM
- Union nationale des organismes d'assurance maladie complémentaire : UNOCAM
- Groupement d'intérêt public Modernisation des déclarations sociales : GIP-MDS

Autres :

- Conseil national de l'insertion économique : CNIAE
- Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale : CNLE
- Comité du label égalité professionnelle

ANNEXE 13 - ASSOCIATIONS CRÉÉES À L'INITIATIVE DU MEDEF

Le Medef souhaite, au-delà de toute obligation légale, donner des informations sur les associations qu'il a pu créer seul ou conjointement (ou qui l'ont été par le CNPF).

ACTEO

Association pour la participation des entreprises françaises à l'harmonisation comptable internationale

Année de création : 1997

Nature de l'activité : assurer, pour le compte de l'ensemble des sociétés adhérentes, une liaison permanente avec l'International Accounting Standard Board (IASB), examiner tout projet de normes comptables de l'IASB ou de tout organisme établissant des normes comptables reconnues internationalement, arrêter une position et la faire valoir auprès des autorités et organismes compétents.

Autres membres fondateurs / parties prenantes : sociétés cotées, non cotées et associations

Prérogatives du MEDEF : représenté au Conseil d'administration.

ASSEP

Association d'études prud'homales

Année de création : 1980

Nature de l'activité : documentation et information des conseillers prud'hommes et étude des questions prud'homales.

Autres membres fondateurs / parties prenantes : groupements patronaux.

Prérogatives du MEDEF : représenté au conseil d'administration.

Comité France Chine

Année de création : 1979

Nature de l'activité : réaliser toutes études, recherches et diffusions de celles-ci concernant l'économie et le commerce de la Chine ; organiser des contacts entre la Chine et la France, mener des actions (tant en France qu'à l'étranger sous quelque forme que ce soit) favorisant le développement des échanges entre la France et la Chine ; valoriser l'offre multisectorielle de ses membres et leurs coopérations franco-chinoises en termes d'échanges commerciaux, technologiques ou d'investissements, porteuses de valeurs communes et d'intérêts mutuels pour la France et la Chine ; réaliser toutes études, recherches et diffusions de celles-ci concernant l'économie et le commerce de la Chine.

Autres membres fondateurs / parties prenantes : CCIP IDF, Business France, sociétés ou toute autre personnalité morale adhérentes.

Prérogatives du MEDEF : vice-président statutaire.

EDS

Association Entreprises et droit social

Année de création : 1981

Nature de l'activité : assurer la formation des conseillers prud'hommes et de toute personne exerçant une fonction mettant en œuvre le droit social ou prud'homal, exercer toute activité d'information pour l'organisation de réunions, journées d'études et de sessions et diffuser toute documentation se rapportant à son objet.

Autres membres fondateurs / parties prenantes : divers groupements professionnels et interprofessionnels.

Prérogatives du MEDEF : représenté au Conseil d'administration par le président et le vice-président délégué trésorier.

MEDEF International

Année de création : 1990

Nature de l'activité : renforcer l'action du Medef dans le domaine des relations internationales bilatérales, exercer, au nom du Medef, la fonction de représentation générale des entreprises françaises dans les relations économiques entre la France et ses partenaires étrangers. Medef International a également pour mission de développer des programmes d'opérations et d'actions collectives adaptés aux particularités des différents marchés au profit de ses membres.

Autres membres fondateurs / parties prenantes : autres membres fondateurs, adhérents comme membres actifs ou membres associés. Le Conseil d'administration compte 59 membres.

Prérogatives du MEDEF : membre de droit. Désigne au maximum 5 représentants au Conseil d'administration.

Nos quartiers ont des talents

Année de création : 2006

Nature de l'activité : favoriser l'égalité des chances des jeunes quant à leur insertion professionnelle. La réalisation de cet objet passe notamment par l'accompagnement et le suivi des jeunes diplômés par des cadres en activité, par le biais d'un dispositif de parrainage, par des services en matière de ressources humaines aux personnes physiques et morales membres de l'association, par l'information des étudiants et jeunes diplômés en matière d'emploi, et par tout autre service permettant de favoriser l'emploi des jeunes prioritairement issus de quartiers populaires.

Autres membres fondateurs / parties prenantes : sociétés et organisations professionnelles.

Prérogatives du MEDEF : représenté au conseil d'administration

Les Déterminés

Année de création : 2016

Nature de l'activité : cette association a pour objet principal, le développement des quartiers populaires par la voie économique à travers la formation, le soutien et l'accompagnement à l'initiative entrepreneuriale des habitants et personnes issues de ces territoires. Son action globale porte sur l'ingénierie de formation, la mise en réseau des bénéficiaires et des acteurs de l'entrepreneuriat et des écosystèmes locaux et l'orientation des créateurs d'entreprise vers les réseaux d'accompagnement.

Autres membres fondateurs / parties prenantes : AGPR - Association AGIR Pour Réussir.

Prérogatives du MEDEF : représenté au conseil d'administration.

MEDEF Accélérateur d'Investissement

Année de création : 2017

Nature de l'activité : l'association Medef Accélérateur d'investissement est une initiative du Medef visant à accélérer les investissements de développement, notamment la recherche-développement, la transformation numérique, la création de produits et de sites, la croissance externe, l'internationalisation des petites et moyennes entreprises (PME) françaises en leur donnant un accès plus important à des financements de marché, en complément de l'offre bancaire.

Autres membres fondateurs / parties prenantes : membres fondateurs (ETP et Medef), membres partenaires et membres associés.

Prérogatives du MEDEF : membre de droit. Représenté au Conseil d'administration par le président et le trésorier.



MEDEF

55, avenue Bosquet
75330 PARIS Cedex 07
Tel. : 01 53 59 19 19
Fax : 01 45 51 20 44
www.medef.com